

choisir

revue culturelle
n° 606 – juin 2010

(Suisse, mangas...
effets miroirs



*Prends mon visage et donne-moi le tien !
Prends mon visage, mon malheureux visage.
Donne-moi ton visage
avec lequel tu reviens
quand tu es mort,
quand tu as disparu à notre regard.
Tu te couches et tu reviens.
Fais que je te ressemble,
parce que tu as la joie.
Tu reviens toujours à la vie,
après que tu as disparu à notre regard.
Ne m'as-tu pas promis un jour
que nous aussi nous reviendrions
et serions de nouveau heureux après la mort ?*

Prière d'un Bushman



choisir

n° 606 - juin 2010

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye
tél. 022 827 46 76
administration@choisir.ch

Direction

Albert Longchamp s.j.

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef
Jacqueline Huppi, assistante de rédaction
Stjepan Kusar, collaborateur

tél. 022 827 46 75

fax 022 827 46 70

redaction@choisir.ch

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Bruno Fuglistaller s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.
Luc Ruedin s.j.

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Axelle Dos Ghali
Stjepan Kusar

Abonnements

1 an : FS 95.-

Etudiants, apprentis, AVS, AI : FS 65.-

CCP : 12-413-1 «**choisir**»

Pour l'étranger : FS 100.-

par avion : FS 105.-

€ : 66.- ; par avion : € 70.-

Prix au numéro : FS 9.-

choisir = ISSN 0009-4994

Internet : www.choisir.ch

Illustrations

Couverture : Pascal Deloche/GODONG.
Sydney

p. 7 : Pascal Deloche/GODONG

p. 11 : Marie-Thérèse Bouchardy

p. 19 : Jean-Jaques Kissling/JJKphoto

p. 26 : Musée C.C. Olsommer

p. 30 : Sanbe Kei

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

Editorial	2
A visage découvert <i>par Lucienne Bittar</i>	
Actuel	4
Spiritualité	8
Mon illumination du Cardoner <i>par Bruno Fuglistaller</i>	
Eglise	9
L'Eglise et ses secrets <i>par Philippe Gardaz</i>	
Eglise	14
Pour un célibat librement choisi <i>par Michel Legrain</i>	
Société	18
« La mauvaise réputation ». L'image de la Suisse dans le monde <i>par Christophe Büchi</i>	
Société	22
Du pain et des jeux. La Coupe du monde de football <i>par Chris Chatteris</i>	
Portrait	25
Veska. La muse tragique du peintre Olsommer <i>par Valérie Bory</i>	
Culture	28
Mangas et chrétienté <i>par Amanda Garcia</i>	
Cinéma	32
Corps à corps <i>par Guy-Th. Bedouelle</i>	
Lettres	34
Le jeune homme et la Bête. Lautréamont (1846-1870) <i>par Gérard Joulié</i>	
Livres ouverts	37
L'expérience de Grandchamp <i>par Monique Desthieux</i>	
Chronique	44
Division <i>par Gladys Théodoloz</i>	

A visage découvert

Pourquoi le débat sur la burqa enflamme-t-il tant les esprits ? C'est que l'image de la femme voilée des pieds à la tête, dont on ne peut percevoir que les yeux, soulève une gamme d'émotions variées. C'est ainsi que l'interdiction ou non de la burqa dans la sphère publique est devenue un nouveau cheval de bataille politique. Un cheval qui a bon dos puisqu'on lui fait porter toutes sortes d'arguments contradictoires et pour certains fallacieux. Sans parler de ceux qui le chevauchent au vol, comme la municipalité piémontaise de Novara qui a adopté en janvier dernier une ordonnance interdisant la burqa dans les lieux publics. Ou encore de ceux qui en profitent pour le transformer en mulet, misant sur la confusion des genres pour arriver à leurs fins, tel Pierre-Yves Rapaz, de l'Union démocratique du centre, qui demande dans une motion que le Conseil d'Etat vaudois interdise le port du voile tout au long de la scolarité obligatoire.

Un méli-mélo qui demande quelques éclaircissements. Il y a ceux qui prônent l'interdiction de la burqa au nom de la libération de la femme. L'argument a du poids : les femmes enfermées sous ces tissus n'adoptent généralement pas ce vêtement par libre choix. L'atteinte à leur être est profonde car la burqa a pour but de cacher ce qui fait d'une femme un être sexué. Pire encore (et c'est ce qui le différencie du « voile »), ce vêtement annihile la personnalité de sa porteuse en voilant son visage, symbole privilégié de la singularité d'une personne. Il lui « séquestre » le droit d'être reconnue par autrui. Mais voilà, expliquent certains, et là encore avec raison, une interdiction de la burqa ne « libèrera » pas ces femmes. Au contraire. Elle contribuera à accentuer leur isolement, puisque l'accès à la rue risque de leur être interdit.

D'autres militent contre la burqa par peur de l'expansion islamique ; inversement, certains prônent le statu quo par crainte de stigmatiser les musulmans et ainsi de les encourager au communautarisme. Ce débat a un goût de déjà vu, celui de l'interdiction des minarets en Suisse. Il y a là une belle confusion. Le port de la burqa n'est exigé ni par le Coran ni par la tradition islamique. En l'interdisant, on ne s'attaque nullement à l'islam. Il est vrai cependant que certains pays musulmans imposent le voile intégral,¹ faisant d'une coutume cultu-

relle un signe religieux. Sous cet angle, condamner la burqa sur les lieux publics pourrait, par extension, être vu comme une atteinte au droit de manifester publiquement sa foi.

La question touche finalement fort peu de femmes en Europe, au point que certains demandent qu'on en reste là, pour éviter de faire des vagues pour pas grand-chose. Mais une loi ne se bâtit pas sur la « quantité » des gens touchés et ne peut éviter, hélas ! tous les effets pervers ou les injustices. La loi n'est pas toujours la justice... Par contre, elle se doit d'être fondée sur des arguments solides. Dans le cas de la burqa, le seul qui paraît valable est celui du respect de l'ordre public.²

On peut légitimement avancer que pour des questions de sécurité, toute personne doit être immédiatement identifiable dans l'espace public. Et donc avoir le visage découvert. La conseillère fédérale suisse Evelyn Widmer-Schlumpf³ s'est exprimée dans ce sens lorsqu'elle s'est dite favorable à l'interdiction du port de la burqa. Un argument de bon sens, qui demande cependant un préalable : que les règles soient claires et identiques pour tous, citoyens et étrangers. Aujourd'hui, il n'existe pas de loi fédérale allant dans ce sens mais uniquement des réglementations dans certains cantons. Promenez-vous dans les rues de Genève avec un masque en dehors de l'Escalade ou de Carnaval et vous serez interpellé par la police. Si on veut une loi non discriminatoire, il ne s'agit pas d'en créer une qui interdise la burqa sur la place publique, mais tout ce qui voile le visage, sauf pour des raisons de sécurité (le casque du motard, le masque des infirmières...). Une loi qui instaurerait l'obligation de se tenir à visage découvert sur le domaine public.

Lucienne Bittar



- 1 • Comme l'ont fait remarquer certaines féministes suisses dans *Le Temps* (14.05.2010), il s'agit de pays « totalitaires », comme l'Arabie Saoudite.
- 2 • Ce raisonnement est celui de **Paul VI** par rapport à la liberté religieuse : « C'est faire injure à la personne humaine et à l'ordre même établi par Dieu pour les êtres humains que de refuser à l'homme le libre exercice de la religion sur le plan de la société, dès lors que l'ordre public est sauvegardé », in *Dignitatis humanae*, 7 décembre 1965.
- 3 • In l'hebdomadaire *Sonntag* (09.05.10).

■ Info

Le Grand Ricci

L'édition sur support numérique du *Grand dictionnaire Ricci* de la langue chinoise a été lancée à Shanghai le 11 mai, jour anniversaire de la mort du missionnaire jésuite Matteo Ricci. (Voir à ce sujet *choisir*, n° 604, avril 2010, p. 15.)

■ Info

Indonésie : chrétiens menacés

Le pasteur Gomar Gultom, secrétaire général de la Communion des Eglises d'Indonésie, a souligné que depuis 2008 la vie devient difficile pour les chrétiens en Indonésie. « Pendant des siècles, musulmans et chrétiens ont vécu en harmonie et ont coexisté pacifiquement, mais des agents étrangers de l'extrémisme basé sur la loi islamique menacent la paix et l'harmonie de notre pays », a-t-il déclaré lors de l'Assemblée générale de la Conférence chrétienne d'Asie (CCA), qui s'est tenue en avril, à Kuala Lumpur, en Malaisie.

Il a expliqué que la « Constitution indonésienne garantit les droits de la personne, la liberté de religion et les libertés publiques. Notre gouvernement souhaiterait faire de notre nation un Etat qui ne serait ni religieux, ni laïque, mais une nation de pluralité. » Cependant des éléments extérieurs arabes auraient « infiltré les partis politiques nationaux et locaux des musulmans modérés », profitant de la faiblesse du gouvernement et de l'illettrisme de beaucoup de villageois.

Le pasteur Gultom a énuméré une liste de 28 cas de violations des droits de la personne et de la liberté religieuse subis par des responsables chrétiens et des fidèles en 2008 et 2009. Il a notamment

relevé l'interruption de cultes et de la construction d'églises, ainsi que la démolition d'édifices religieux existants, comme l'église anglicane de Bandung, dans la province de Java Ouest. (*Apic/réd.*)

■ Info

Label œcuménica

La Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse (CTEC) a décerné en avril le label œcuménica à l'Ecole de la Parole en Suisse romande et à l'Université d'été d'Ethique&Art.

L'Ecole de la Parole est active depuis 16 ans en Suisse romande et s'engage pour la lecture de la Bible. La Société biblique y est associée de près. La première étape est l'écoute de la Parole. Elle est suivie d'une réflexion personnelle et collective sur le texte. L'Ecole de la Parole permet d'aborder la Bible « non seulement avec l'intellect mais également avec le cœur », explique Sœur Marie-Bosco, ursuline et membre du comité de soutien.

Quant à la fondation Ethique&Art (Nyon), elle œuvre pour l'application de l'éthique chrétienne dans l'économie et les médias. Elle anime depuis 2008 l'Université œcuménique de Chartres, en association avec le mouvement Chemin Neuf et la fondation Observatoire de la finance (Genève). L'offre s'adresse principalement aux jeunes spécialistes du domaine des médias ou du secteur financier. (*com./réd.*)

■ Commentaire

Grèce : parabole commerciale

Souvent, dans la presse quotidienne, pour mieux expliquer notre situation, la Grèce est présentée comme une entreprise. Ce parallélisme aide à expliquer à une échelle plus abordable ce qui se passe au niveau national, bien plus complexe. Je me donne la tâche de faire le même exercice, tout en sachant que c'est un exercice et non une photo de la situation.

Il y a donc un magasin, un supermarché appelé Grèce, dans un quartier commercial qui s'appelle Europe où l'on trouve d'autres centres commerciaux plus grands. Notre modeste supermarché emploie une centaine de personnes. Depuis quelque temps, ses problèmes sont devenus plus graves. Sa dette équivaut au chiffre d'affaire des 14 mois suivants. L'année qui vient de s'écouler n'a pas été bonne : 13,6 % de déficit. Il doit emprunter encore et l'année prochaine il sera donc plus gravement endetté. Ses produits sont faits en partie sur place. Une autre partie est achetée. C'est aussi un fait que ses unités de production et de confection ne sont pas très modernes et ses produits sont chers. Il y a un problème de compétitivité.

Dans ce magasin, tout le monde croit que la meilleure place est la comptabilité parce que le travail y est plus facile et plus chic. Il y faudrait dix employés mais il y en a vingt. Ces personnes sont bien organisées et elles font corps. Personne ne peut les déplacer et leur salaire est assuré, quel que soit le bilan de l'entreprise.

Depuis longtemps, plusieurs d'entre eux ont pris l'habitude de se servir dans le magasin et de rentrer chez eux, le soir

venu, avec ce dont ils ont besoin. De gros paquets, pour ceux de la direction, de petits paquets pour les fonctionnaires. Autrement dit, ils volent. Ceux qui ne volent pas protestent, mais très peu de mesures sont prises et la plupart des fraudeurs restent impunis.

Il y a un groupe de 7-8 personnes qui font bande à part. Ils sont contre le magasin, contre la direction et ils voudraient prendre les choses en mains et gérer le tout à leur façon. De toute manière, ils sont contre le commerce et ils croient que le magasin leur appartient. Ils s'appellent *parti communiste*. De temps en temps, ils manifestent, ils bloquent les portes, cassent les vitrines et demandent que la direction s'en aille. En plus, ils ne veulent pas des clients, spécialement des plus riches, puisque ceux-ci soutiennent la pratique du commerce.

Il y a aussi une bande de jeunes qui disent clairement qu'ils voudraient voir la baraque en flammes. Ils se sont installés dans un coin et ils chahutent. De temps en temps, on voit une conserve ou un yaourt voler en l'air et atterrir devant la porte du directeur ou du chef comptable. Ils s'appellent *anarchistes, marxistes* ou quelque chose comme ça.

Et puis, il y a un certain nombre de personnes qui comprennent qu'il faut faire fonctionner l'entreprise. Quelques-unes travaillent à la production, d'autres à la comptabilité. Ils viennent plus tôt pour mettre de l'ordre dans les rayons et restent plus tard pour nettoyer ; ils font leur travail et même plus pour que l'ensemble tienne. Ils se précipitent pour accueillir et servir les clients parce qu'ils savent qu'ils risquent d'être mal accueillis par certains collègues. Bref, sans bonus et bien au-delà de leurs obligations, ils font marcher le magasin. De temps en temps, l'un d'entre eux, excédé, quitte sa place et va travailler dans une autre entreprise.

Bref, tous les jours, on discute et on se dispute à propos de ce qu'il faut faire. Au final, tout le monde dit qu'on ne peut pas continuer comme ça, qu'il faut se corriger, qu'on a la chance d'être dans un bon quartier et qu'il faut imiter les autres magasins. Tout le monde, sauf les communistes qui crient plus fort et disent que tout ce quartier est pourri et qu'ils sont prêts à verrouiller les portes demain.

Ceci, pendant le jour... Quand le soir arrive, les humeurs changent et les discours aussi. On se dit, plus bas, qu'on n'est pas de ce quartier ni même de ce pays : on est ici comme des étrangers. Que notre civilisation et nos habitudes sont bien meilleures et qu'on vivait mieux avant l'exil dans ce quartier qu'au fond nous détestons, parce que les voisins nous méprisent et nous détestent aussi. Quelques-uns parlent des temps d'autrefois, quand on était bien plus qu'un supermarché modeste, quand on était une chaîne commerciale qui dominait tous les autres pays.

Il y a encore ce groupe, appelé *orthodoxes fervents*, particulièrement nostalgique, qui s'approche des *communistes*. Pendant le jour, ils ne peuvent pas se supporter, mais dès que la nuit arrive, ils se rapprochent comme de vieux copains. Ils se disent combien ce quartier est mauvais, pourri et ils sentent que leurs souffrances et leurs malaises sont compris par l'autre.

Il y en a aussi qui disent que, peut-être, malgré tout son mal, la crise peut être bonne. Parce que si nous n'arrivons pas à aimer notre entreprise et notre quartier, nous ne pourrons pas nous entendre avec nos voisins, nous ne pourrons pas équilibrer nos désirs avec la réalité. Et que nos bilans et nos comptes ne seront jamais équilibrés.

Theodore Kodidis s.j.

directeur de la revue *Orizontes*

■ Info

Climat, menaces sur l'Afrique

Selon un document présenté début mai, lors d'une conférence régionale de la FAO, en Angola, le changement climatique aura de lourdes retombées sur la sécurité alimentaire et sur la réduction de la pauvreté en Afrique. Intitulé *Les implications du changement climatique pour la sécurité alimentaire et pour la gestion des ressources naturelles en Afrique*, le rapport montre qu'on assistera très probablement à une réduction du rendement des cultures sur le continent Noir. Les plus touchés seront les pays africains déjà les plus pauvres et en particulier les petits cultivateurs, qui pratiquent une agriculture de pure subsistance.

(Agence Fides)

■ Info

Aide au développement : chiffres trompeurs

En 2009, l'aide publique au développement de la Suisse a augmenté de 265,5 millions de francs, soit de 11 %. S'élevant désormais à 2,5 milliards de francs, elle a atteint 0,47 % du produit national brut, contre 0,44 % en 2008.

Pour Alliance Sud (Communauté de travail des œuvres d'entraide suisse), « un coup d'œil aux statistiques montre qu'une bonne partie de cette augmentation n'est que de la cosmétique ». Un tiers concerne des dépenses accrues pour les requérants d'asile venant de pays du Sud. Depuis 2004, celles-ci sont en effet comptabilisées comme aide au développement, « bien qu'elles n'aient rien à voir avec cette dernière ». En 2009, elles ont ainsi atteint 15 % de l'aide au développement.

Autre poste, les remises de dettes bilatérales de 177 millions de francs (107 millions en 2008), presque toutes accordées au Togo : « De telles remises ne coûtent rien à la Confédération, ces dettes ayant déjà été effacées depuis longtemps. »

Dans la réalité, la coopération a augmenté de seulement 111 millions de francs (plus 6 %). La part du lion de cette augmentation va au plan multilatéral, notamment à l'agence de développement de la Banque mondiale (IDA), alors que les contributions aux agences de l'ONU ont légèrement diminué. L'aide bilatérale au développement a augmenté proportionnellement beaucoup moins, à peine de 5 millions de francs. L'aide bilatérale pour l'Afrique (sans remise de dette) a même légèrement diminué, passant de 316 à 299 millions de francs. Les diminutions ont eu lieu surtout chez les pays les plus pauvres, à savoir la Tanzanie (- 5 millions de frs), Madagascar (- 4 millions de frs) ou le Mozambique (- 3 millions de frs). (com./réd.)

■ Info

Vietnam : libertés religieuses

La Commission américaine pour la liberté religieuse dans le monde a présenté, le 30 avril, son rapport pour l'année 2009. Cette commission est une organisation indépendante de l'exécutif américain et a une fonction de conseil. Pour devenir effective, la liste qu'elle dresse des pays où les violations de la liberté religieuse sont les plus graves doit être approuvée par le Département d'Etat américain.

Le Vietnam est l'un des cinq pays que la commission propose d'introduire dans la dernière liste. Il avait déjà été placé sur celle de 2004 et des progrès sensibles

s'en étaient suivis. Pour la commission, on peut penser que la répétition de cette sanction aura des effets positifs. Sont mentionnés dans le rapport le sévère contrôle exercé par les autorités civiles sur le bouddhisme unifié, la répression du bouddhisme Hoa Hao authentique, toutes les affaires qui, au cours de 2008 et 2009, ont opposé des communautés catholiques aux autorités civiles, ainsi que la répression et le contrôle que subissent depuis des années les protestants des Hauts Plateaux du Centre-Vietnam. (Apic/réd.)

■ Info

Suisse-Vietnam

L'Association européenne de libre-échange (AELE), dont la Suisse fait partie, et le Vietnam envisagent de conclure un accord de libre-échange. Le Vietnam est l'un des partenaires les plus importants de la Suisse en Asie du sud-est et l'un des sept pays prioritaires de la coopération du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (swissinfo.ch)

Messe à
Ho Chi Minh City



Mon illumination du Cardoner

Déçu de chez déçu. Vous ne vous rendez pas compte à quel point ! Et si je l'étais encore, je vous donnerais pour conseil de ne jamais aller dans un endroit dont on vous a beaucoup parlé, que vous vous êtes longuement imaginé. Vous risqueriez de faire la même expérience que moi.

A l'occasion d'une rencontre internationale, je suis allé en Espagne, enfin... en Catalogne, à Manresa précisément. Beaucoup d'Ignaciens vous diront que c'est un des lieux importants de l'expérience spirituelle d'Ignace de Loyola. C'est là qu'il a vécu, entre autres, « l'illumination du Cardoner » par laquelle il a compris beaucoup de choses sur lui-même et sur Dieu. Attention, le Cardoner n'est pas n'importe quelle rivière, c'est LA rivière au-dessus de laquelle Ignace a eu son illumination. Alors, franchement, lorsque l'on vous raconte cela, qu'est-ce que vous imaginez ? Une vraie rivière, des cascades, des arbres, des poissons... vous vous imaginez le Danube de la prière, l'Euphrate de la vie spirituelle, le Gange ignacien ! Et qu'est-ce que vous voyez ? Un « crouille » ruisseau, même pas la Venoge. Conscient du drame qui se déroulait en moi, mon guide m'a expliqué que du temps d'Ignace, la rivière était plus large, plus grosse... mais le mal était déjà fait. Déçu, je vous dis...

Après un temps cependant, interrogeant ma déception de plus près, j'ai découvert, peu à peu, le plus important. Certes, je m'étais imaginé un lieu bien

plus beau, plus exceptionnel, mais en fait, c'est cette banalité même qui est importante. Dieu n'a pas besoin de lieux qui sortent de l'ordinaire, de situations particulières pour aider Ignace ou tout autre être humain à découvrir « un essentiel » qui change sa vie. « L'illumination du Cardoner » aurait pu se passer n'importe où, l'important étant la découverte d'Ignace et non le lieu où elle s'est produite.

Mieux encore, la banalité du lieu a probablement facilité l'expérience d'Ignace, parce que son attention n'a été détournée par rien d'autre. C'est dans l'ordinaire le plus banal que Dieu a révélé à Ignace des éléments importants pour sa relation à Lui. C'est parce qu'Ignace a été attentif à ce qui se passait en lui, plus qu'à ce qui se passait autour de lui, qu'il a pu faire une expérience déterminante.

C'est curieux tout de même de se trouver une fois encore à l'école d'Ignace et de découvrir que la rivière m'a permis, à moi aussi, de faire l'expérience d'une « illumination du Cardoner ». La mienne...

Bruno Fuglistaller s.j.

L'Eglise et ses secrets

●●● **Philippe Gardaz**, Lausanne
Avocat, spécialiste du droit ecclésiastique¹

L'abus sexuel pédophile postule l'existence d'une perversion, à tout le moins d'une grave immaturité, et d'une position d'autorité. Le célibat porte le chapeau alors qu'il est simpliste de voir un lien (de causalité) entre célibat (des prêtres) et pédophilie, comme si le mariage détournait les pervers de leurs penchants. Le débat cacophonique au sujet des causes de la pédophilie de quelques (rares) prêtres mélange allègrement liste noire, mariage des prêtres, homosexualité, centralisme romain, célibat imposé, exclusion du clergé, prêtres concubinaires, ordination de femmes, culture du secret, etc. En cuisine, le *Eintopf*, pot-au-feu, couscous, cassoulet ou *waterzoi* a du charme mais n'est pas une bonne méthode d'analyse. Il faut trier et s'en tenir à une seule problématique qui est en arrière-fond de toutes ces affaires : l'Eglise et ses secrets.

Une famille...

Derrière les images proposées pour évoquer l'Eglise - le bercail, le champ de Dieu, la construction de Dieu, l'épouse du Christ - se profile en filigrane l'image de l'Eglise-famille (LG 6). Les fidèles sont frères et sœurs comme le rappellent les

premiers mots de chaque prêche. Le pape est le Saint-Père et, en France surtout mais aussi chez nous depuis peu, l'évêque diocésain s'appelle bellement Père-évêque.

La famille-Eglise est plus qu'une image. C'est une réalité puisqu'il s'agit d'une communauté qui réunit au nom de l'essentiel, qui crée des liens très forts et à laquelle certains consacrent leur vie tout entière. Cette réalité est encore plus présente pour les religieux dont la congrégation devient leur famille.

Cela crée une proximité, une fraternité, une complicité qui peuvent être aussi fortes que celles unissant des consanguins. Dans ce contexte, la confidentialité règne naturellement, comme dans les familles dont on sait la propension et la capacité de garder secrètes leurs « sales affaires ». Ce silence est d'ailleurs légitimé par les lois (de procédure) dans la mesure où, de façon générale, les parents, conjoints, concubins et partenaires enregistrés des parties ne sont pas tenus de témoigner en justice. L'intérêt privé au respect de la sphère intime est (encore) jugé préférable à l'intérêt public à la recherche de la vérité. La loi du silence est donc dans la logique d'une société familiale.

En plus de cette logique familiale, le principe général du respect dû aux personnes fonde aussi une nécessaire confidentialité. Ainsi, la réputation de chacun doit être préservée et, par exemple, il

Les actes de pédophilie commis par des prêtres catholiques n'en finissent pas de défrayer la chronique. Certains prélats n'hésitent pas à dénoncer une « panique morale » ou une attaque concertée contre l'Eglise catholique romaine. Peut-être. Au demeurant, les éventuelles mauvaises intentions de certains médias ne sauraient faire diversion quant au fond du problème, c'est-à-dire quant à l'attitude des autorités ecclésiastiques, quant à leur manière de gérer ces « secrets ».

1 • Ancien juge suppléant au Tribunal fédéral (1997-2008), Philippe Gardaz est président du conseil de l'Institut de droit des religions de l'Université de Fribourg.

n'est pas correct de divulguer telle ou telle candidature non publique qui n'a pas abouti à une décision favorable au candidat.

...et une institution

Mais l'Église n'est pas qu'une famille soucieuse de son intimité et du respect des personnes. Elle est aussi un vaste établissement qui a une logique institutionnelle. A cet égard, la confidentialité est de nature à préserver l'indépendance de l'institution et de ses membres. Comme dans toute entreprise privée ou collectivité étatique, il importe que les projets, débats et tensions internes ne soient pas connus de tiers qui pourraient en tirer profit au préjudice de l'institution. Si l'avis de chacun devient public, les protagonistes perdent leur indépendance.

Toujours au plan institutionnel, l'Église craint le scandale, c'est-à-dire les faits troublants qui mettent obstacle à la croyance religieuse, qui détournent de la foi. Cette crainte pousse aussi à dissimuler les faits scandaleux, comme le sont les abus sexuels de clercs.

Dans la même logique, il y a encore le souci de la protection de l'image de l'Église, de sa crédibilité. A cet égard, la situation actuelle est catastrophique et là se trouve la cause de la (grande) colère de nombreux fidèles. La loi du silence a été (malheureusement) en adéquation avec ces préoccupations familiales et institutionnelles, puisque les abus sexuels perpétrés en milieu ecclésial n'ont guère eu de publicité jusqu'aux révélations nord-américaines et irlandaises, sans compter l'écoulement du temps qui a souvent entraîné la prescription. D'où une propension à vouloir régler les problèmes entre soi, « canoniquement ».

L'Église catholique romaine dispose en effet d'une réglementation interne, le droit canonique, qui institue des sanctions pour les fidèles - clercs et laïcs - déviants.

Tout cela tend à expliquer, mais n'excuse en aucune façon, une attitude, une pratique aujourd'hui décriées comme laxistes et peu soucieuses des dangers et dommages encourus par les victimes potentielles ou effectives.

Les sanctions de l'Église

Le droit canonique institue des sanctions visant les fidèles délinquants (can 1311 CIC). La palette des mesures possibles est large.

Il s'agit, d'une part, des censures ou peines médicinales (can 1331-1333 CIC) qui tendent à la correction du délinquant : l'excommunication, l'interdiction et la suspense. Et, d'autre part, des peines expiatoires (can 1336 CIC) qui tendent à rectifier l'acte commis par un acte réparateur : l'assignation ou l'interdiction de résidence, la privation d'un pouvoir, d'un office, etc., et enfin le renvoi de l'état clérical.

Les censures ont un caractère spirituel. Elles tendent à un retour du délinquant sur lui-même, à une réconciliation avec Dieu et avec l'Église. Les peines expiatoires sont au contraire de nature temporelle. Elles tendent à restaurer l'ordre perturbé par les actes du déviant. Mais, mis à part le renvoi de l'état clérical, tant les unes que les autres n'ont qu'une portée bien aléatoire dans le cas de pervers actifs n'hésitant pas à s'en prendre à des enfants. Et si l'autorité se borne à les déplacer ou à leur retirer leur office, ils se sentent en fait protégés par la « famille » et sont dès lors à l'aise pour récidiver.

Le renvoi de l'état clérical, appelé autrefois réduction à l'état laïque (merci pour les laïcs !), est la peine ultime, la plus radicale, qui fait perdre au clerc son état clérical, qui l'écarte donc de toute charge ou office lié à son statut d'évêque, prêtre ou diacre. Le renvoi peut intervenir à titre de peine (can 290 et 1336 CIC) ou par rescrit concédé par le Saint-Siège sur requête d'un prêtre ou d'un diacre (can 290 CIC). Pour un prêtre, un tel rescrit n'intervient que « pour des raisons très graves ».

Le renvoi est d'ailleurs un échec cuisant et soulève de façon aiguë l'inconfortable question de l'examen des qualités requises pour tout candidat à l'ordination, en particulier, pour les pédophiles, de l'état de santé psychique. Ce n'est que récemment, mais un peu tard, que le Saint-Siège a instauré, pour les cas d'abus sexuels très graves, le renvoi d'office par décret papal rendu directement. En définitive, les peines ecclésiastiques sont bien peu adaptées aux cas de clercs pédophiles décidés à satisfaire leurs instincts dévoyés. Et la pratique du renvoi de l'état clérical a été trop restrictive ou lente pour pallier ces situations.

Le glaive du magistrat

Mais l'essentiel n'est pas là. La protection des victimes, qui sont aussi membres de la famille ecclésiastique, doit être la première préoccupation des responsables ecclésiastiques tant sont graves et durables les traumatismes subis par les victimes des pédophiles.

Si la violation de règles spirituelles entraîne naturellement des mesures d'ordre spirituel, il n'en va pas de même pour les actes gravement asociaux que l'Etat qualifie de délits et poursuit au plan pénal. L'Église est évidemment compétente pour assurer, au plan spiri-

tuel et selon les mesures qu'elle juge opportunes, la discipline de ses fidèles, laïcs et clercs. Mais elle ne saurait prétendre régler elle-même les conséquences de délits qui mettent en jeu l'ordre public. « Car ce n'est pas pour rien que le magistrat porte le glaive. Il est un instrument de Dieu pour faire justice et pour châtier qui fait le mal. Ainsi, doit-on se soumettre non seulement par crainte du châtement, mais par motif de conscience » (Rm 13,4-5). Le magistrat est celui de la cité terrestre, de l'Etat. Il a une légitimité scripturaire directe et les pasteurs ne sauraient prétendre être « magistrats » dans la mesure où ils ne sont (heureusement) plus seigneurs temporels. Il est temps de sortir de la confusion des rôles et des plans.

L'autorité ecclésiastique ne peut donc en aucune manière considérer que les sanctions canoniques sont suffisantes, en particulier pour les clercs. Le magistrat est compétent pour tous les malfaiteurs et

*Le secret,
une règle courante*



l'Église doit admettre sans renâcler l'intervention du juge étatique. Le souci du bien commun, en particulier de la protection des victimes, doit au contraire l'amener à favoriser l'action du magistrat pénal. L'Église doit pousser le coupable à se dénoncer et, s'il s'en abstient, le dénoncer elle-même, sans attendre que la prescription soit acquise.

Effectuer une telle démarche n'est pas une trahison, un acte d'abandon, de faiblesse face à l'État jugé tentaculaire et aux pressions médiatiques actuelles. Il s'agit de concrétiser la juste répartition des rôles respectifs de l'Église et de l'État : une vraie révolution culturelle pour certains. Mais l'Église en a fait d'autres, au concile Vatican II notamment.

Les normes romaines

Par le *motu proprio Sacramentorum sanctitatis tutela*, du 30 avril 2001, complété le 18 mai 2001, le pape Jean Paul II a déterminé les délits les plus graves contre les mœurs et dans la célébration des sacrements relevant de la compétence exclusive de la Congrégation (romaine) pour la doctrine de la foi (CDF).

Il s'agit d'une part d'infractions de nature religieuse, comme le fait d'emporter ou de conserver des espèces eucharistiques à des fins sacrilèges, et, d'autre part, de délits qui relèvent de la loi pénale de l'État, du moins en Occident, comme la violation du sixième commandement par un clerc avec un mineur. Cette compétence exclusive de la CDF, pour des délits de natures différentes, induit d'emblée une confusion dans les esprits : on ne distingue pas les affaires naturellement internes à l'Église de celles qui relèvent (aussi) du magistrat.

Par ailleurs, les *normes de 2001* prévoient que dans les tribunaux diocésains, auxquels la CDF a de cas en cas

rétrocédé sa compétence, « les fonctions de juge, de promoteur de justice, de notaire et d'avocat ne peuvent être exercées valablement que par des clercs ». S'agit-il de méfiance à l'égard (de la discrétion) des laïcs ? Ou veut-on éviter à des clercs d'être jugés par des laïcs ? L'Église est une famille. Le clergé serait-il une caste ?

Ces *normes de 2001* prescrivent que « ces causes sont soumises au secret pontifical ». Certains commentateurs, de Christian Terras dans *Golias* à Hans Küng dans la *Neue Zürcher Zeitung*, en ont déduit la volonté caractérisée du Saint-Siège d'entourer ces causes d'une confidentialité particulière. A tort. L'application du secret pontifical est une règle courante dans la pratique administrative et judiciaire de l'Église romaine. Par exemple, les normes concernant la désignation des nouveaux évêques dans l'Église latine, du 25 mars 1972, imposent le secret pontifical à toutes les personnes qui prennent part à une telle procédure.

Les *normes de 2001* ont donné récemment lieu à des précisions sous forme d'un *Guide*. A la mi-avril 2010, des nouvelles d'agences annonçaient que, selon ces nouvelles lignes directrices, les abus sexuels commis par des prêtres devaient toujours être dénoncés à la justice ordinaire. Qu'en est-il exactement ?

Selon le nouveau *Guide*, « le droit civil concernant la déclaration des crimes aux autorités compétentes doit toujours être suivi ». En clair, cela veut dire que si le droit de l'État prévoit une obligation de dénoncer, il faut s'y conformer. Le Saint-Siège admet ainsi implicitement que l'Église ne peut prétendre régler ces affaires à l'interne, même si elle s'est souvent comportée comme si c'était le cas.

Or on ne trouve ni dans les *normes de 2001*, ni dans le *Guide de 2010*, la règle générale de la dénonciation des cas, graves notamment, au juge étatique. Le *Guide* prévoit seulement que « la CDF peut autoriser l'évêque local à mener un procès devant le tribunal pénal de l'Etat avant le tribunal de l'Eglise locale ». Cela signifie, en clair, que l'évêque diocésain a besoin de l'autorisation de Rome pour agir devant le juge pénal étatique.

Le centralisme romain se porte mieux que la confiance en les évêques résidentiels qui semblent mis sous tutelle pour ces affaires. Le Saint-Siège a fini par comprendre, affaires américaines aidant, que dans les cas graves, le renvoi de l'état clérical doit être prononcé sans hésiter. Il n'a pas encore admis que, dans la mesure où la victime ne le fait pas elle-même et qu'un délit pénal au sens de la loi étatique est vraisemblablement réalisé, la dénonciation du cas au juge étatique correspond à une légitime nécessité. On ne saurait à cet égard invoquer le secret professionnel, car l'évêque diocésain qui apprend des abus sexuels commis par un de ses prêtres n'est pas un ecclésiastique qui reçoit des confidences en cette qualité, mais un « chef d'entreprise » qui apprend les méfaits de l'un de ses collaborateurs.

En Suisse

La Conférence des évêques suisses (CES) a publié en 2002, et à nouveau en 2009, des *Directives* à l'intention des diocèses sur les abus sexuels dans le cadre de la pastorale. Ce document expose de façon remarquable les rapports humains, la dynamique et les enjeux qui sous-tendent les abus commis dans ce cadre. Il souligne la responsabilité fondamentale et incontournable de l'agent pastoral.

Cependant, ces *Directives* sont encore très retenues quant à la dénonciation au juge pénal. Elles se bornent à déclarer qu'« il faut porter plainte là où le danger d'actes répétitifs (notamment pédophiles) ne peut pas être combattu » (édition 2009). Cette recommandation se place dans une optique préventive et non répressive et, de plus, fait dépendre la dénonciation d'un pronostic (quant à l'existence d'un danger de récidive), ce qui permet de privilégier le silence.

Les *Directives* remarquent qu'il n'y a pas en Suisse d'obligation générale de déposer plainte (dénoncer) pour les titulaires d'une fonction ecclésiastique, sous réserve d'exception résultant du droit cantonal. Une telle obligation existe, par exemple, en droit administratif vaudois avec la loi sur la protection des mineurs (LProMin RSV 850.41).

Il faut encore remarquer qu'en droit suisse, « l'employeur est responsable du dommage causé par ses travailleurs ou ses autres auxiliaires dans l'accomplissement de leur travail, s'il ne prouve qu'il a pris tous les soins commandés par les circonstances pour détourner un dommage de ce genre ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire » (art. 55 CO). C'est en vertu de ce principe que quelques diocèses américains ont été ruinés et même mis en faillite.

Les mentalités ne changent pas en un jour. Mais cela ne dispense pas les évêques de poser des actes de nature à clarifier la situation. Ainsi, la prochaine révision des *Directives* de la CES devrait être l'occasion de revoir fondamentalement la question de la dénonciation au juge pénal étatique, malgré les réticences romaines. L'Eglise n'est pas du monde, mais bien dans le monde.

Ph. G.

Vous trouverez une version plus complète de cet article sur notre site Internet :

www.choisir.ch

Pour un célibat librement choisi

●●● **Michel Legrain**, Joinville-le-Pont (F)
Missionnaire spiritain, professeur à
l'Institut catholique de Paris

De coutumier, le célibat des prêtres est devenu obligatoire au fil de l'histoire de l'Eglise catholique romaine. Une règle responsable de divisions au sein de la chrétienté, de tous temps suivie difficilement, contre-productive à certains égards, et qui relève plus d'une interdiction de la sexualité que de l'idéal du service.

Plus encore que dans d'autres domaines, la contrainte est contre-productive en matière religieuse. On s'étonne que l'Eglise catholique l'ait visiblement oublié, et parfois de façon systématique, comme, par exemple, en mettant en place la tristement célèbre Inquisition. Que le choix du célibat se fasse librement en vue d'une disponibilité particulière pour la prière ou pour le service du prochain, voilà qui se comprend aisément quand une personne se sent appelée à adopter un tel état de vie. C'est le chemin adopté par les religieuses et les religieux.

Beaucoup d'Eglises chrétiennes ont reconnu que le célibat librement voulu pouvait permettre une totale disponibilité, afin de prendre en charge les diverses tâches pastorales du ministère ecclésial. Convenance, oui. Obligation, non, soutiennent donc l'ensemble des Eglises chrétiennes, à l'exception de l'Eglise latine. Cette dernière a voulu faire progressivement du célibat une règle générale, comme le décréta, par exemple, le concile espagnol d'Elvire (309). Le projet d'étendre une telle discipline à l'ensemble du clergé fut cependant repoussé par le concile œcuménique de Nicée (325) et l'Orient chrétien s'en est toujours tenu à cette décision nicéenne.

En Occident, la coutume du célibat sacerdotal, bien que solidement établie, ne bénéficiait pas de l'approbation de tous.

Cependant, le principe de son obligation s'imposa officiellement, malgré de nombreux contrevenants. La papauté fut marquée par des hommes comme saint Jérôme († 420), apôtre de l'ascétisme, de la virginité et du monachisme, qui estimait que tout commerce charnel est sordide (*omnis coitus immundus*). Au sein de la hiérarchie catholique latine, s'est vite répandue l'idée que, même en légitime mariage, *l'œuvre de chair* n'échappe pas à quelque péché, puisque la nature humaine demeure blessée par la concupiscence et la faute originelle.

Dans la pratique néanmoins, au VI^e siècle par exemple, au niveau du clergé comme des communautés chrétiennes, on admettait aisément le clergé marié, un mariage qui ne passait ni pour une faiblesse ni pour une lâcheté. Le bas clergé, desservant des paroisses rurales, peu instruit et sans grandes ressources, menait tout particulièrement une vie peu différente de celle de ses ouailles, conjugalité y comprise.

La consultation des actes des conciles régionaux permet de mesurer l'opposition, et même la distance prise par une part notable du clergé en ce qui concerne le célibat obligatoire. Lorsque celui-ci était en place, encore fallait-il l'observer. Dans les faits, l'abstinence sexuelle n'était pas toujours pratiquée.

C'est l'évidence quand on étudie, par exemple, le second concile de Tours (567), d'une importance métropolitaine certaine.

Celui-ci a consacré 9 de ses 27 canons à combattre l'incontinence des personnes d'Église qui se trouvent engagées dans le célibat. Doivent être excommuniés (c. 10 et 11), les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres qui auraient chez eux, pour conduire leur maison, des femmes qui ne seraient pas une proche parente, ne faisant exception ni les veuves ni les vierges consacrées. « Pourquoi enfermer un serpent dans votre maison, sous le faux prétexte de tenir votre logis ? » disent glamment les Pères de ce concile. Le canon 19 soupçonne pas mal d'archiprêtres, de diacres et de sous-diacres de continuer à vivre maritalement. Pas tous, bien sûr, mais un grand nombre (*non quidem omnes, sed plures*). Aussi, quand un archiprêtre se trouve à la campagne, il doit avoir un clerc qui couche dans sa chambre, pour le témoignage. Pour les simples prêtres, diacres et sous-diacres, il suffit qu'ils ne couchent pas avec leur femme, et ces dernières doivent être partout accompagnées de leurs esclaves. Ainsi, ce que ce concile attend de son clergé, marié ou non, c'est l'absence de relations sexuelles.

L'essor du concubinage

Durant les siècles dits de fer (X^e et XI^e siècles), de nombreux clercs vivaient ouvertement en concubinage, tandis que d'autres, malgré les interdictions canoniques, se mariaient publiquement et selon les formes requises. Et comme l'interdiction disciplinaire n'était pas assortie d'une sanction invalidante, le clerc ainsi marié pouvait tout au plus craindre une possible déposition de la part de l'évêque du lieu. Mais bien des évêques

fermaient les yeux de peur de vider de leur desservant un trop grand nombre de paroisses. Rathier de Vérone, en Italie, dut fuir son évêché parce qu'il avait décidé de sanctionner quelques-uns de ses prêtres incontinents. A cette même époque, à Quimper et à Nantes, on se passait de père en fils le siège épiscopal. Et les revenus s'y rattachant.

Parmi les papes réformateurs du XI^e siècle, le plus célèbre fut certainement le moine clunisien Hildebrand, devenu Grégoire VII († 1085). Mais la réforme grégorienne ne mit guère fin à la vie de couple chez beaucoup de prêtres, le rappel de cet impératif de la continence ne touchant visiblement que le niveau épiscopal du clergé. Réaffirmée une fois de plus, la discipline du célibat obligatoire se verra encore renforcée au second concile du Latran (1139) : les prêtres ou diacres ayant pris femme ou concubine se voient privés de leur office et de leur bénéfice ecclésiastique, car « ils doivent être et être dits temples de Dieu, vases du Seigneur, sanctuaires du Saint-Esprit, et il est donc indigne qu'ils soient esclaves des chambres à coucher et des débauches » (c. 6). Le peuple chrétien ne doit plus entendre leur messe et leur mariage ne peut être tenu pour tel, étant désormais regardé comme nul et non avenu.

Dans le langage canonique actuel, l'ordination équivaut donc à un *empêchement dirimant*. Bien entendu, le fait qu'il n'y ait plus désormais de prêtres validement mariés ne signifie pas la disparition des prêtres concubins. Malgré d'aussi fermes décisions conciliaires, des enquêtes épiscopales menées dans la campagne florentine, aux XIII^e et XIV^e siècles, dénombrent plus de 20 % du clergé en place et vivant en état de concubinage. On ne possède pas de statistiques fiables concernant l'amplitude de la descendance du clergé. Néanmoins, certains

chiffres laissent à penser. Ainsi, on sait qu'en un seul trimestre de l'année 1335, 207 dispenses pontificales concernant l'illégitimité de naissance (*ex defectu natalium*) furent accordées en vue de l'ordination presbytérale, et parmi celles-ci, 148 au bénéfice de fils de prêtres. Et on peut supposer que tous les fils de prêtres n'aspiraient pas à la cléricature. Par ailleurs, n'oublions pas que devaient naître à peu près autant de filles que de garçons illégitimes. Faisons aussi l'impasse sur les concubinages qui demeurèrent sans progéniture...

Lutte pour le libre choix

Devant tant de misères humaines et spirituelles découlant d'un célibat obligatoire et si souvent fort mal observé, des chrétiens du XVI^e siècle, dits Réformés, aspirant à un profond recentrage de la vie ecclésiale sur l'Évangile et ses fondamentaux, estimèrent sage d'en rester, à l'instar des chrétiens d'Orient, au libre choix du célibat ou du mariage pour leurs ministres, comme cela avait été décidé au concile œcuménique de Nicée, en 325.

Lors du concile de Trente (1545-1563), les Pères choisirent d'assurer une solide formation pour tous les prêtres catholiques. Il était désormais plus clair que jamais, dès le séminaire, que le célibat s'imposait pour tout candidat à l'ordination sacerdotale. Depuis lors, Rome rappellera continuellement les bienfaits de la pratique effective du célibat obligatoirement promis.

Cela n'empêcha nullement la parution d'écrits militant pour la liberté de choisir entre le mariage et le célibat, que l'on soit laïc ou clerc. En ce sens, les revendications des meneurs de la Révolution de 1789 ne relèvent pas d'improvisations sans racines. Elles se fondent sur un

ensemble d'arguments basés sur le droit naturel et un anticléricalisme militant. Cela apparaît clairement dans cette *Motion* pour le mariage des prêtres faite lors de l'Assemblée générale du District de Saint-Etienne-du-Mont. L'auteur de cette motion réclame, au nom de la religion, de la nature et de la société, un droit inaliénable, dont nulle puissance ne peut priver les ecclésiastiques.

« Le mariage est d'institution divine. Dans les livres saints, il est partout recommandé ; nulle part, il n'est défendu, parce que Dieu ne saurait défendre ce qui est dans l'ordre de la nature. L'usage qui interdit le mariage aux prêtres n'est point une loi de l'Église ; car l'Église est l'assemblée des chrétiens et nulle société chrétienne n'a pu et n'a dû consacrer un usage qui va directement à l'encontre de l'ordre de Dieu et de la société. C'est une impiété de compter sur la grâce, et la perfection consiste, non pas à se refuser aux sentiments légitimes de la nature, mais à s'y conformer et à les suivre. L'homme parfait est celui qui atteint la mesure de son être, et non pas celui qui passe le but.

» Le célibat des prêtres n'a pas moins été funeste à la société que déshonorant pour la religion. Placés entre le vœu le plus impérieux de la nature et la loi tyrannique qui le contrariait, les prêtres catholiques ont donné plus d'une fois la preuve la plus convaincante de l'inutilité des défenses et de l'injustice de la loi prohibitive. De là les plaintes continuelles des canons sur le scandale des prêtres, de là les gémissements des personnes pieuses et les déclamations du monde contre le clergé. Le vœu de ceux qui ont promis de vivre dans la continence est un vœu téméraire qui ne les engage point à vivre dans la société. La continence forcée est un vœu indigne de

l'Être suprême, et l'on peut sans retard proscrire un usage qui n'était qu'un abus, parce que le peuple est assez éclairé à cet égard pour désirer cette révolution. »¹

Autosatisfaction fragile

Depuis lors, et souvent contre vents et marées, la loi du célibat obligatoire pour le clergé de l'Eglise latine a été fermement maintenue. Faisant l'impasse sur tant de déboires récurrents, la papauté se vante des fruits et récoltes engendrés par cette loi : « L'Eglise latine doit sa florissante vitalité en même temps qu'un des meilleurs éléments de sa force et de sa gloire au célibat ecclésiastique, et à ce titre il importe souverainement d'en sauvegarder l'intégralité. » Cette déclaration d'autosatisfaction du pape Benoît XV,² le pape actuel du même nom, Benoît XVI, 90 ans plus tard, pourrait-il la prendre en l'état ?

En y regardant d'un peu plus près, dans le passé comme dans le présent, l'Eglise latine, pour son clergé, s'en prend moins au mariage lui-même qu'à l'usage de celui-ci. Autrement dit, c'est la mise en œuvre de la sexualité-génitalité qui est interdite. Par exemple, lorsqu'un homme et une femme sacramentellement mariés décident d'entrer l'un au séminaire et l'autre au couvent, leur mariage demeure, bien qu'ils renoncent tous deux à toute vie charnelle conjugale.

Cependant, à titre exceptionnel, il arrive qu'un ministre marié, relevant jusqu'ici d'une autre Eglise chrétienne, demande à être reçu comme prêtre catholique apte au ministère et obtienne de conserver l'intégralité de sa vie conjugale et familiale. Il se trouve alors dans le cas de figure de la discipline des Eglises d'Orient, comme un texte du concile Vatican II le rappelle : l'Eglise, qui tient en haute estime le célibat presbytéral, reconnaît que ce dernier n'est pas exigé par la nature même du sacerdoce.

Il existe, particulièrement dans les Eglises orientales, des « prêtres mariés dont le mérite est grand (...) Ce saint Concile exhorte les hommes mariés qui ont été ordonnés prêtres à persévérer dans leur sainte vocation et dans le don total et généreux de leur vie au troupeau qui leur est confié. »³ Une antique tradition, conservée par les Eglises orientales, ne saurait être mésestimée. Elle donne place à des ouvertures tout à fait consonnantes avec l'esprit de liberté évangélique.

Interrogés à propos de ces douloureuses questions, bien des femmes, et aussi des hommes, font part de leur intime conviction : c'est à la femme en tant que telle, à sa féminité avant tout, que semble s'en prendre une Eglise culturellement marquée par le « masculinisme », voire par le machisme. Et une telle mentalité, qui remonte à la nuit des temps, n'a guère été évangélisée jusqu'à ce jour.

M. L.

- 1 • Jacques Marseille et Dominique Margairaz, *Chronique de Paris, L'Almanach de 1790, lundi 15 mars*, France-Loisir, Paris 1989, p. 55.
- 2 • Allocution consistoriale du 16 décembre 1920.
- 3 • Décret sur le ministère et la vie des prêtres, n° 16.

« La mauvaise réputation »

L'image de la Suisse dans le monde

●●● **Christophe Büchi**, Lausanne
Journaliste

Par les temps qui courent, on entend souvent dire que l'image de notre pays à l'étranger n'est plus aussi bonne qu'autrefois. D'innombrables journalistes, publicistes, politiciens et professeurs, ainsi que des communicateurs et consultants en tous genres, se sont penchés sur cette image, pour arriver à la conclusion qu'elle est tout bonnement calamiteuse. Mais cette conclusion, pour être fréquente, est-elle juste ? Si oui, pourquoi ? Et est-ce vraiment grave ?

Une remarque générale avant d'aborder le cas de la Suisse : l'obsession de sa propre image a quelque chose d'irritant et de dangereux. Ne fait-elle pas penser à ce pastoureau de la Grèce antique penché amoureuxment sur l'eau reflétant son beau visage ? Son nom : Narcisse. La mythologie grecque et la psychanalyse nous mettent en garde : Narcisse va à la dérive.

Ensuite, une petite réflexion sémantique : que veut-on dire en prétendant qu'une image est mauvaise ? En général, nous entendons par là que l'auteur de l'image - donc le peintre, le photographe, etc. - a mal travaillé ou qu'il est carrément un incapable ; nous ne sous-entendons pas que le sujet représenté est laid. En revanche, lorsque nous affirmons que « l'image de la Suisse est mauvaise », nous ne voulons pas, en général, porter un jugement de valeur sur ceux qui parlent de la Suisse, mais bien sur la Suisse elle-même. Mais alors, ne vaudrait-il pas mieux parler de la réputation du pays ?

Un concept-amalgame

La question peut dès lors être formulée ainsi : la Suisse a-t-elle une mauvaise réputation dans le monde ? Cette ques-

tion en amène tout de suite une autre : réputation auprès de qui ? Comme le ci-devant rédacteur en chef du quotidien *Le Temps*, Jean-Jacques Roth, l'a finement remarqué, l'image d'un pays se compose toujours d'une multitude de facettes, variées et contrastées. De plus, la position de celui qui la regarde joue un rôle essentiel. Un exemple, la Suisse passe souvent (à juste titre ou pas) pour un « paradis fiscal » : cela lui vaut une mauvaise réputation auprès de ceux qui trouvent que les riches ne paient pas assez d'impôts, et une bonne auprès de ceux qui pensent que les Etats « pompent » trop les citoyens.

La réputation d'un pays n'est donc pas une donnée clairement définissable et mesurable. La Suisse a ses détracteurs et ses admirateurs, comme les autres nations. De plus, sa réputation est dépendante de l'actualité et fluctue en permanence.

Une autre question se pose alors : comment évalue-t-on la réputation d'un pays ? La plupart du temps, les milieux intéressés à mesurer la popularité d'une nation s'appuient pour leurs analyses sur ce qui se dit dans les médias étrangers. Ils partent de l'idée, fort discutable, que l'opinion publique et l'opinion publiée sont une même chose. Ainsi l'organisation Présence suisse, chargée par le Dé-

partement fédéral des affaires étrangères (DFAE) de suivre l'évolution de l'image de la Suisse, procède-t-elle régulièrement à des analyses des médias dans des pays-clés comme la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Une de ces analyses, qui soit dit en passant coûtent pas mal d'argent, a révélé qu'en 2009 beaucoup de médias étrangers ont parlé de la votation sur les minarets et de la crise de l'UBS, et cela en des termes souvent critiques (sans blague !). Est-ce vraiment la preuve que la Suisse a mauvaise réputation ? S'il est indéniable que les médias étrangers ne sont pas tendres avec la Suisse, ils ne sont pas censés l'être. De quel pays pourrait-on vraiment dire qu'il a bonne presse sur le plan international ?

La France est régulièrement fustigée et raillée pour l'inefficacité de son système social et économique et pour les fantaisies de son président. Les Etats-Unis ont certes vu leur cote grimper sur le plan international depuis l'arrivée du président Obama, mais peut-on vraiment dire qu'ils aient une bonne réputation dans le monde ? On les craint, sans aucun doute, mais la crainte fait-elle une bonne réputation ?

Et que dire de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ? Même l'Italie, qui fait souvent image de « chouchou » sur le plan international, n'a plus bonne presse depuis que Silvio Berlusconi préside à ses destinées et qu'on fait la chasse aux Noirs et aux Maghrébins dans les rues de Calabre. Bref, les seuls pays dont on peut dire qu'ils ne sont pas critiqués par les médias internationaux sont ceux dont ils ne parlent pas.

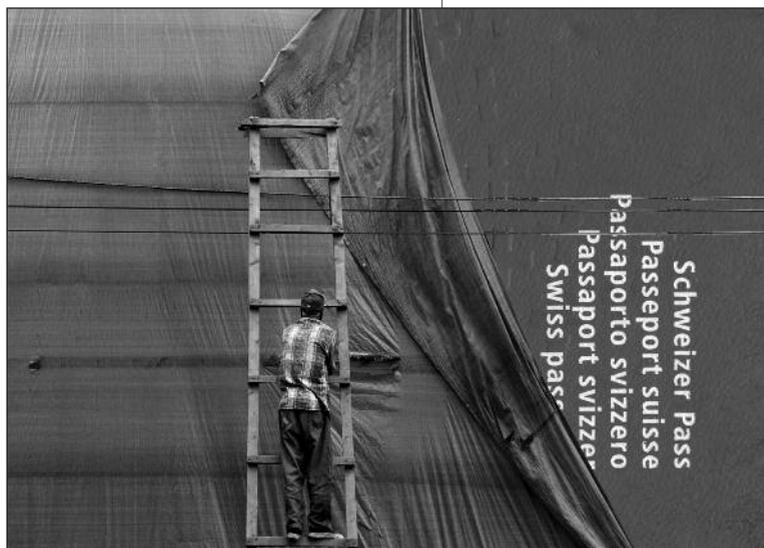
Les médias, sans aucun doute, influencent l'opinion publique, mais ils ne sont pas l'opinion publique. Cela est aussi valable concernant la Suisse. Il est intéressant de noter que la réputation de notre pays auprès des populations étran-

gères souffre peu de ce que les médias en disent. Dans les sondages d'opinion comparatifs effectués sur le plan international, la Suisse fait régulièrement partie des pays jugés le plus favorablement.

Un *annus horribilis*

Pour toutes ces raisons, les lamentations au sujet de la mauvaise image de la Suisse nous laissent bien sceptiques. Cela dit, il ne s'agit pas ici de « botter en touche » et de déclarer toute réflexion à ce sujet dénuée d'intérêt. Il est vrai que la Suisse traverse une phase de turbulences - ce qui influence la perception de notre pays par les étrangers, et plus encore par les Suisses eux-mêmes.

Les troubles ont commencé en 2001, *annus horribilis* non seulement sur le plan international (qui ne se souviendrait pas du fameux 11 septembre ?) mais en particulier pour notre paisible Helvétie. Le *grounding* des avions de Swissair, qui restèrent collés au sol faute de carburant et d'autre liquide (les grandes



banques ayant coupé le robinet et les lignes de crédit), obligea des touristes du monde entier à transformer l'aéroport *unique* de Zurich en caravansérail improvisé. Ce qui créa un traumatisme national et suscita l'incrédulité, mêlée d'un peu de *Schadenfreude*, des étrangers. L'image de la Suisse, ce pays réglé comme un chronographe avec calendrier perpétuel et phases de lune, s'est sinon brisée, du moins fêlée ce jour-là. L'année terrible, cela a été aussi le massacre de Zoug, lorsqu'un forcené a ouvert le feu sur le Grand conseil de ce petit canton, tuant plusieurs parlementaires. Là aussi, une particularité suisse - le fait que la vie politique se déroule en public, quasiment sans protection - a été touchée, violée. La violence ordinaire l'a emporté, l'espace de quelques jours, sur la paix civile ; le pays du consensus et de la concordance a redécouvert sa fragilité.

Et puis, la même année, un incendie dans le tunnel routier du Gothard, symbole de la haute technologie et axe de la transhumance moderne, a lui aussi rappelé aux Suisses qu'ils font partie du monde, avec tous les dangers qu'il comporte.

Le symbole UBS

De nouvelles difficultés sont survenues avec la crise financière internationale qui a éclaté en 2007. D'une part, l'UBS, figure de proue du capitalisme suisse et de ses visées mondiales, s'est révélée être une des banques les plus engagées dans les activités à haut risque, endommageant ainsi la réputation de la Suisse comme pays où sûreté, assurance et prudence sont des maîtres-mots. De plus, la stratégie agressive des Golden Boys de l'UBS dans la gestion de fortune, qui durant l'ère Ospel ont délibérément violé la législation des Etats-

Unis, a rendu le secret bancaire à la suisse définitivement suspect aux yeux du public international et des Etats. Certes, ces troubles ont été le fait d'une entreprise privée, dirigée par un management multinational et agissant sur le plan mondial. Mais l'UBS, comme la défunte Swissair (dont les restes ont fini dans les mains de la société allemande Lufthansa), n'est pas n'importe quelle entreprise. Les déboires de cette banque, qui revendique ses origines jusque dans son appellation, ont coûté cher à la Suisse, non seulement en termes financiers, mais également en termes d'image. Ils ont nui à sa réputation de sérieux et révélé qu'elle est exposée à un risque majeur du fait de la taille démesurée de son secteur bancaire.

L'affaire des minarets

S'il paraît injuste de tenir les Suisses collectivement responsables des agissements d'une grande banque internationale et largement américanisée, les citoyens de ce pays ne peuvent pas en revanche se dégager de leur implication concernant l'issue de la votation fédérale sur les minarets. En acceptant, fin 2009, une initiative populaire demandant l'interdiction de construire de nouveaux minarets (et non pas, rappelons-le, de détruire les minarets déjà existants), les citoyens suisses ont pris une décision lourde de conséquences, non pas tant sur le plan pratique, mais sur le plan symbolique. Ce vote a valu à la Suisse l'incompréhension et la critique du monde musulman, tout comme de pays occidentaux.

La majorité des citoyens qui ont voté pour cette initiative voulaient probablement exprimer une vague inquiétude face à un certain islam militant et ne se

sont pas rendu compte des conséquences qu'un tel vote pourrait avoir sur le plan international. Ses chances d'acceptation ont, du reste, été largement sous-estimées par le monde politique et les sondeurs attirés. Quoiqu'il en soit, l'interdiction de construire de nouveaux minarets figure maintenant dans la Constitution fédérale (du moins jusqu'à ce qu'une initiative demandant d'interdire l'interdiction soit acceptée). Et la Suisse doit apprendre à vivre avec la critique.

Pour compléter le tableau, deux autres affaires ont propulsé récemment notre pays sur le devant de la scène internationale : l'affaire Polanski et l'affaire Kadhafi. Dans ces deux cas, les autorités suisses n'ont pas toujours fait preuve, certes, d'une grande agilité, mais il n'est pas sûr qu'elles auraient pu faire beaucoup mieux. Toujours est-il que la discrète Helvétie, qui suivait autrefois habilement l'adage *Pour vivre heureux, vivons cachés*, se voit dorénavant obligée de se montrer, de s'expliquer, de se battre. Reconnaissons que ce ne sont pas là ses points forts.

Le syndrome helvétique

La Suisse, pays autrefois sans histoires et apparemment hors de l'histoire, est de plus en plus rattrapée par la marche du monde. Cela ne signifie pas qu'elle ait mauvaise réputation : au contraire, aux yeux de beaucoup de gens vivant dans des conditions autrement difficiles, la Suisse reste toujours un pays bien géré et où il fait bon vivre. Cependant, elle n'apparaît plus comme une île des Bienheureux où les lois qui régissent l'Univers seraient suspendues. Est-ce vraiment un mal ? Non. Nous ne pouvons pas demander, à l'interne, qu'on cesse de considérer la Suisse comme

un *Sonderfall*, un cas à part, et espérer en même temps que l'étranger continue à nous voir comme un pays d'exception et exceptionnel. Cessons de vouloir être aimés et adulés par le monde entier. Il suffit que l'étranger considère la Suisse comme un pays avec de bons et de mauvais côtés, comme tous les pays, comme tout le monde. L'interrogation anxieuse sur l'image de la Suisse et l'affirmation récurrente que cette image est mauvaise traduisent notre difficulté à prendre congé de l'idée que notre nation est un cas à part. C'est une tentation très suisse de vouloir être exceptionnel, si ce n'est de façon positive, alors de façon négative. Gardons-nous de ce syndrome helvétique. Si nous ne pouvons pas être les meilleurs, cela ne signifie pas que nous sommes les pires. Et si nous ne sommes pas aimés par tout le monde, nous ne sommes pas pour autant détestés de tous.

Chr. B.

Semaine romande de musique et de liturgie

Abbaye de St-Maurice du 12 au 18 juillet 2010

- Ateliers de chant choral, chant grégorien, solfège, psalmodie, animation liturgique, orgue, ainsi que de conception musicale d'une célébration.
- Atelier centré sur les veillées de prières et célébration de funérailles.
- Atelier consacré à la découverte de grandes œuvres musicales par l'écoute.
- Offre de cours individuels.

Renseignements et inscriptions :

www.srml.ch

Secrétariat SRML, CP 58, 1890 St-Maurice

☎ ++41(0) 24 485 11 28

e-mail : secretariat@srml.ch

Du pain et des jeux

La Coupe du monde de football

●●● **Chris Chatteris s.j.**, Johannesburg
Institut jésuite d'Afrique du Sud

L'Afrique n'est-elle pas à la fête ? Pour la majorité des pays francophones d'Afrique subsaharienne, et certains pays anglophones, l'année 2010 marque le 50^e anniversaire de l'indépendance nationale. Celui de la République démocratique du Congo en ce mois, par exemple. Mais juin 2010, c'est aussi la Coupe du monde de football en Afrique du Sud. Un événement aux perspectives prometteuses pour le pays.

L'ancien Empire romain fournissait du « pain et des jeux ». Il distribuait de la nourriture et proposait des activités ludiques - incluant souvent le martyre des chrétiens - en nombre suffisant pour garder le peuple heureux. Certains Sud-Africains voient la Coupe du monde de football organisée par la FIFA¹ comme le prochain cirque et comme une future manne.

La FIFA a donné à l'Afrique du Sud une occasion unique de se présenter sous ses meilleurs atours, comme destination touristique et lieu d'investissement financier tout à la fois. Une telle compétition mondiale peut en effet avoir un effet décuplant en assurant le pays pour un certain nombre d'années d'une croissance du nombre de ses touristes et hommes d'affaires. Aux côtés de quelque 400 000 fans de foot prévus, près de deux millions et demi de visiteurs sont attendus cette année en Afrique du Sud, pour y contempler sa faune et sa flore, se bronzer sur ses plages et s'imbiber de sa culture, de son histoire et de son vin. La beauté extraordinaire de ce pays nous échappe souvent à nous, citoyens sud-africains...

De même, notre nation n'a probablement pas encore saisi l'énormité de l'événement qui va avoir lieu chez elle. La Coupe du monde de football est d'un autre ordre que celle de cricket ou de rugby. Les pubs de la côte de Durban furent en rupture de stock de boissons alcoo-

lisées lors du tour des British Lions, en 2009. Cela donne un indice de ce qui doit être mis en place pour le 11 juillet prochain, date de la finale ! Une aubaine en termes de bénéfices économiques. Une tâche nous incombe cependant, à nous, chrétiens. Celle de rappeler aux autorités les besoins à long terme de la société, en particulier ceux des plus nécessiteux, les pauvres, les sans-abri, les malades, les réfugiés. Car cet événement ne durera qu'un mois ; la vie quotidienne reprendra ensuite son cours.

Interrogé par un interlocuteur qui insistait pour savoir si l'industrie des taxis de la capitale était prête pour la Coupe du monde, son porte-parole répliqua sobrement que l'entreprise voyait au-delà de 2010, lorsqu'on parlerait à nouveau travail, comme d'habitude, auprès des nombreux usagers locaux. Parole de sagesse...

Changements concrets

En attendant, la date d'ouverture de la compétition approchant (11 juin), les organisateurs se concentrent - et on les comprend - sur le court terme. Par exemple, l'attaque terroriste contre l'équipe togolaise lors de la Coupe africaine des

1 • Fédération internationale de football association. (n.d.l.r.)

nations, en Angola, a causé un excès prévisible de peur et d'afro-pessimisme. Des journalistes de la presse internationale ont demandé à Danny Jordaan² si quelque chose de semblable pouvait se produire en Afrique du Sud... Hélas ! les événements sportifs mondiaux sont des terrains particulièrement propices au terrorisme. Depuis l'incident de Cabinda, des articles se voulant rassurant quant à l'organisation de la sécurité autour de la Coupe ont été publiés ici et là, expliquant, par exemple, que l'Air Force sera utilisée pour délimiter une aire d'interdiction de vol autour des lieux des matchs.

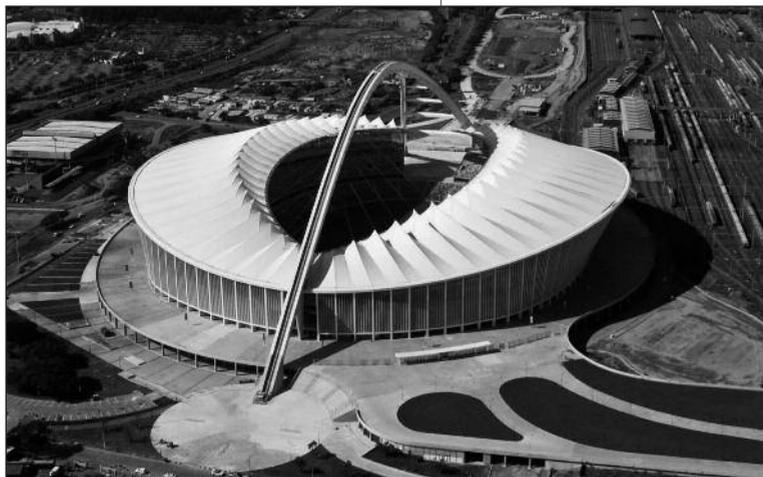
Le côté positif d'une telle appréhension publique, c'est que les agences de sécurité, particulièrement l'Intelligence, doivent se concentrer sur des tâches plus importantes qu'espionner leurs pairs politiques. En d'autres termes, ils sont obligés de faire leur travail ! C'est pourquoi on peut s'attendre avec confiance à une présence policière massive et très visible dans les rues durant la Coupe. Malheureusement, une fois les hôtes repartis, les choses risquent de revenir à leur situation initiale (peu de visibilité de la police et un niveau inexorablement haut de criminalité violente). Peut-on imaginer les habitants demander - et peut-être même obtenir - le même type de protection que celui mis en place à court terme pour les visiteurs ? Si on peut la fournir pour des visiteurs étrangers, pourquoi ne le ferait-on pas pour nos propres citoyens ? Ce même espoir de sécurité renforcée a suivi les Jeux Olympiques de Sydney, en 2000, et le gouvernement australien a globalement maintenu après les jeux les standards olympiques de sécurité.

Infrastructures modernisées

La bonne nouvelle, en fait, c'est que cet événement mondial a recentré les esprits des politiciens sur des réalités locales comme, par exemple, le développement et la maintenance de certaines infrastructures. Les stades, neufs et mis aux normes internationales, sont de splendides repères touristiques pour les prochaines manifestations d'importance dans le domaine sportif. De plus, ces projets de constructions gigantesques sont tombés à pic par rapport à la crise financière mondiale et à son corollaire, le chômage ; ils ont été une stimulation économique.

La FIFA, souvent décriée comme impérialiste, pose d'énormes exigences à la « nation-hôte » de la Coupe. Certaines d'entre elles peuvent être remises en question, comme la quasi-impossibilité pour les annonceurs locaux d'apparaître dans les zones de premières lignes, ou encore l'exclusion des sans-domicile fixe et autres camelots du voisinage des événements. D'autres, par contre,

Stade Moses Mabhida, Durban



2 • Président du Comité d'organisation de la Coupe du monde 2010. (n.d.l.r.)

sont utiles : comme l'obligation d'assurer un réseau de transport de masse efficace.

A Johannesburg, le *Bus Rapid Transport* a été réalisé. Il s'agit d'un moyen de transport public, efficace et pas cher, pareil à celui qui existe depuis longtemps en Amérique latine. Cet important projet a conduit à des pourparlers avec l'industrie des taxis. Le lancement de la première phase de construction de ce nouveau système de transport a été accompagné d'un haut dispositif de sécurité. Car, au final, par crainte de la FIFA, c'est le bien commun de la majorité qui a prévalu sur les intérêts plus étroits d'un groupe donné. Même si les motifs invoqués ne sont pas des plus pertinents, ce résultat est un excellent précédent : il indique comment contre-carrer les projets d'un groupe de pression, souvent violent, au nom du bien à long terme de la communauté.

Afrique du Sud, quelques chiffres

Population : plus de 40 millions d'habitants
 Population urbaine : 60,7 % (2008)
 Taux d'alphabétisation : 86,4 %
 Taux d'accès à l'eau potable : 86 %
 Taux de chômage : 25,2 %
 Dette publique en % du PIB (2009) : 35,7 %
 Taux de croissance (2008) : 3,1 %
 Part dans les importations mondiales (2006) : 0,62 %
 Part dans les exportations mondiales (2006) : 0,48 %
 Emissions de CO₂ en tonnes par habitant (2007) : 7,27

Part du revenu (2000) :
 10 % les plus pauvres : 1,4 %
 10 % les plus riches : 44,7 %

Une nouvelle image

Pas de doute, cette Coupe du monde est une occasion unique de mise en avant du pays, tout spécialement à l'étranger. La façon dont l'Allemagne a utilisé les JO de Munich, puis, en 2006, la Coupe du monde de football, est instructive.

Les Allemands ont montré à leurs visiteurs que leur pays avait changé depuis Hitler, l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale. D'un pays divisé géographiquement et idéologiquement entre l'Est et l'Ouest, il était devenu entre temps un Etat démocratique et un modèle d'union, un membre de la communauté internationale et un leader en Europe. Un Etat qui, aujourd'hui, n'a plus besoin de demander pardon (comme le font encore souvent les Sud-Africains dans un sempiternel afro-pessimisme). La République fédérale d'Allemagne a clairement affiché sa volonté d'être un acteur combattif, mais non-violent, de la scène internationale.

Si, grâce à la Coupe du monde, la perception de l'Afrique du Sud et même de l'Afrique - si souvent identifiée comme exemplaire de tout ce qui va mal dans le monde - se transforme, nous aurons rendu un service monumental à ce continent. Et si en sus la compétition donne à l'avenir du pain au pays, cela signifiera que les jeux auront été bien plus que de simples amusements.

Chr. Ch.

(traduction : Th. Schelling)

Veska

La muse tragique du peintre Olsommer

● ● ● **Valérie Bory**, Lausanne
Journaliste

La petite-fille de Veska Olsommer, qui porte le même prénom que sa grand-mère bulgare, le dit d'emblée : « Ma grand-mère s'est transformée en servante pour porter l'œuvre de son mari, le peintre Olsommer. Sa vie a été difficile, et leurs destins dramatiques à bien des égards. » Cette Bulgare aux yeux verts était à la fois l'amoureuse, la future mère de cinq enfants, le modèle et le personnage mystique qu'elle deviendra. Dans la préface de la biographie de cette femme, que tous définissent comme admirable, l'écrivain Maurice Zermatten parle « d'oubli de soi ».¹

Lorsque Veska rencontra le peintre Charles-Clos Olsommer à Genève, où tous deux étudiaient, ce fut le coup de foudre réciproque, contrarié par la mère du peintre, affolée par cette passion, craignant que cette belle femme ardente, petite-fille de pope, socialiste bulgare, ne vampirise l'énergie créatrice de son fils. Après un mariage en Bulgarie en 1907, la naissance d'un premier enfant, suivi d'un divorce imposé par la famille du peintre, les amants se retrouvent en 1912 et se remarient.

Le couple s'installe dans la maison qu'ils font construire à Veyras, au-dessus de Sierre, aujourd'hui Musée Olsommer. Quatre autres enfants naissent. Veska, convertie au catholicisme, lit Thomas d'Aquin, se tourne vers le mysticisme, découvre Thérèse d'Avila et Jan Van Ruysbroeck.

Outre ses nombreuses tâches ménagères, elle pose pour son mari. Quand il ordonnait : Viens poser ! il fallait qu'elle lâche tout. Mais elle organisait aussi ses expositions, faisait la promotion de ses œuvres, recevant chaque amateur avec intelligence et chaleur, faisant circuler un portefeuille d'œuvres dans leur cercle d'amis. « Métiers qui l'usent, l'humilient », note Maurice Zermatten, qui se demande si son tyran de mari s'est rendu compte de ce qu'il lui faisait subir.

Veska trouve encore le temps, quand la maisonnée dort, d'écrire. « Les cris étouffés dans la journée remplissent les petits carnets où elle épanche ses rancœurs et ses révoltes, et aussi ses éblouissements », relève Zermatten.

Malgré l'énergie qu'elle déploie à faire connaître Olsommer, le peintre ne parviendra pas de son vivant à une aisance financière. Et la vie de la famille restera marquée par la précarité. Veska pratique le troc : échange de tableaux contre des vêtements, de la nourriture, des outils de jardinage... Elle initie sa progéniture aux cycles de la nature, à

portrait

Née en Bulgarie en 1885, dans un milieu bourgeois, Veska Moneva voyage, étudie à Genève et rencontre le peintre neuchâtelois Charles-Clos Olsommer qui deviendra son mari. Amours d'abord contrariées, pour une destinée tourmentée, à Veyras en Valais, aux côtés du peintre. Cette femme cultivée et mystique fut son unique modèle et la mère de ses cinq enfants. Une exposition lui rend hommage à Veyras. Sa petite-fille nous livre quelques souvenirs de sa grand-mère, hors du commun.

1 • **Marcel Michelet**, *Veska Olsommer, 1885-1968, épouse d'un grand peintre, mère de famille, poète et mystique*. Préface de Maurice Zermatten, Ed. Schoechli, Sierre, 1982, 242 p. (n.d.l.r.)

la conscience du moment présent, et exige d'eux, même adultes, les gestes de la foi.

Croisant Rilke sur le chemin

A Veyras, Veska intriguait. A l'église, elle priaït les bras en croix, ce qui n'était pas la coutume en Valais, lui rappelait le curé. Mais « le regard des autres n'a jamais compté pour eux. Ils n'ont jamais travesti quoi que ce soit pour plaire », note sa petite-fille. Le poète Rilke croisa, dans les années 1920, sur ce qui est aujourd'hui le chemin Olsommer, cette femme, avec ses tresses, ses yeux verts bridés, son teint mordoré, sa robe aux chevilles. « Ils échangeaient entre eux de hautes pensées, ce qui agaçait mon grand-père. » Agacement que Rilke lui rendait bien. « Dans la famille, nous émettons l'hypothèse que Rilke faisait un peu la cour à ma grand-mère. »

Son feu intérieur ne parviendra pas à instiller un ferment mystique chez son mari, bien qu'il fréquente les messes, les sacrements. Pour Olsommer l'unique absolu réside dans l'art. Veska, à l'âge

mûr, plonge davantage dans la pensée mystique et vit ce qu'elle nomme le tourment de la purification. Les témoins de la fin de sa vie et son dernier directeur de conscience soulignent l'extrême piété d'une femme qui n'avait plus souci que de son salut et de celui des siens. Elle quittera son mari dans les années '60 pour aller vivre chez l'un de ses fils, à Villa, mais Olsommer viendra chaque jour la dessiner. « Le visage de Veska était fascinant ; il captivait par la puissance du regard mais tout son être, ses gestes, sa voix prenante, son sourire méditatif et grave, exerçaient une séduction irrésistible », écrira plus tard son petit-fils, Frère Jean-Samuel Martin.²

Olsommer dira, au soir de son existence, à sa femme : « Tu es le seul être de qui j'ai toujours, totalement, dépendu. » Il mourra d'ailleurs auprès de l'inspiratrice de son œuvre, à Villa, en 1966. Elle disparaîtra deux ans plus tard.

La vie auprès du peintre pouvait être très dure. « Il était parfois sombre. Ne s'intéressant que de manière lointaine à ses enfants. Lorsqu'il arrivait dans la maison d'en bas - en haut était son atelier - tout le monde devait se taire. Aucun petit camarade n'était jamais admis à la maison. » Quant au jardin, c'était une jungle où quelques vipères et couleuvres prospéraient en paix. « Avec les années, les deux maisons étaient délabrées, humides. Mais il ne fallait toucher à rien ; mon grand-père l'interdisait. »

Veska et Charles-Clos Olsommer



2 • Frère Jean-Samuel Martin (fils de Lor Olsommer), *Souvenirs de ma grand-mère, Veska Olsommer, abbaye de Maredsous*, 1976. (n.d.l.r.)

Café turc et angoisses mystiques

« Lorsque nous allions les trouver, Charles-Clos pouvait être en train de boire du café turc, assis sur des peaux de moutons, avec, derrière lui, des oiseaux pépianant à la fenêtre. Je voyais ma grand-mère presque toujours en train de lire, souvent entourée de prêtres, ce qui composait un tableau étonnant. Elle nous faisait nos thèmes astraux. On adorait ça. Elle nous voyait promis à quelque chose de glorieux. Veska aussi buvait du café turc et fumait beaucoup. »

Les petits-enfants étaient ravis, ou exaspérés, lorsque leur bizarre grand-mère bénissait ceux qu'elle aimait ou faisait une bénédiction quand elle voyait un oiseau. « Elle vivait dans l'émerveillement. » Mais Veska était aussi violente par moments, claquant les portes avec force. « C'est qu'elle se débattait pour pouvoir tout concilier. »

La petite-fille de Veska se souvient : « Sur son chemin vers la perfection, elle a beaucoup souffert. Quand je disais à ma tante : elle est si angoissée, grand-maman, est-ce qu'on pourrait faire quelque chose pour elle ? tante Lor me parlait d'angoisses mystiques. Notre grand-mère pouvait aussi avoir des visions. En 1963, elle priait, car Jean XXIII venait de mourir, et elle disait : Mon Dieu, donnez-nous un pape qui nous plaise. Nous, on trouvait que ce n'était pas tellement important. Un jour - c'est mon oncle Claude qui me l'a raconté - grand-maman est revenue de l'église en disant : le curé est un saint : pendant la communion, tandis qu'il levait le calice, j'ai vu une fleur de lys se dessiner et j'ai senti une odeur de lys... Après coup, il s'est avéré qu'en même temps avait lieu l'élection de Paul VI et que ce pape avait choisi dans ses armoiries la fleur de lys ! Pour mon oncle Claude, il était

clair que ma grand-mère avait eu une vision. » Tandis qu'une autre partie de la famille se demandait si elle n'avait pas « perdu la boule » !

Des tableaux perdus

Sa famille ne partageait pas tous ses engouements. Ainsi, « elle prenait de temps en temps des tableaux et les envoyait au pape ». Certaines œuvres se sont perdues dans les trains, semble-t-il. D'autres ont dû arriver à bon port. « Nous avons reçu des remerciements de la Secrétairerie du pape, avec des petites images saintes signées Paul VI, que l'on peut voir au Musée de Veyras. J'ai écrit plus tard au service culturel du Vatican ; ils m'ont répondu n'avoir aucun souvenir de ces tableaux. Où ont-ils disparu ? Sans doute des prêtres ou des évêques les ont-ils emmenés dans des évêchés au bout du monde ! »

La vie de leurs grands-parents habite encore leurs proches. « Elle nous a montré ce que pouvait être une vie tendue vers un idéal. » Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et leurs descendants se sont tournés vers les arts, le jeu d'échecs, la religion, les médias, le film...

V. B.

portrait

Veska, une quête de l'absolu,
Musée Olsommer,
Veyras, jusqu'au 26
septembre 2010.

Mangas et chrétienté

●●● **Amanda Garcia**, Genève

Doctorante à la Faculté de lettres, Université de Genève

Le Japon est, pour beaucoup d'entre nous, l'exemple parfait d'un pays exotique. Or, si certaines bandes dessinées européennes s'attachent à décrire un Japon légendaire, de nombreux mangas s'intéressent quant à eux à la culture européenne. Pour les Japonais, ce sont les Occidentaux qui sont exotiques, et les mangas nous renvoient en miroir des aperçus de notre histoire et de nos propres mythes. Parmi ces éclats de miroir, j'ai été étonnée de découvrir de nombreuses références à la culture chrétienne.

Dans notre imaginaire, le Japon est peuplé de samourais et de geishas, de dragons légendaires et de yakusas¹ impitoyables. Ce passé mythique et glorieux cohabite avec un présent paradoxal, le Japon étant également la patrie de l'électronique où l'on peut voir une Japonaise en kimono acheter le dernier gadget à la mode. Les estampes, les tatouages des yakusas se devinent derrière un présent différent, mais tout aussi étrange, où jeux vidéos et dévouement total au travail se disputent la place d'honneur.

C'est peut-être dans les mangas, héritiers des estampes d'Edo,² que ce mélange de tradition et de modernité résolue est le plus sensible. Ces petites bandes dessinées, généralement en noir et blanc, ont envahi nos librairies depuis quelques années. Tous ne voient pas cette arrivée d'un très bon œil, et il faut avouer que certains préjugés sur les mangas ne sont pas tout à fait faux. Les jeunes filles y ont souvent des proportions qui font paraître *Barbie* presque normale, et nombre de mangas sont dédiés au combat, faisant donc étalage d'une certaine violence. Il serait dommage, cependant, de condamner tout un genre sur la seule foi de quelques-uns de ses exemplaires. Le manga, comme tout média, peut être de mauvaise facture mais peut également s'élever au rang d'art.

En effet, le public occidental ne connaît généralement que les mangas qui passent sur nos chaînes télévisées, des histoires initiatiques liées au combat, destinées à une jeune audience. Il connaît moins les œuvres plus complexes qui s'emparent de sujets aussi universels que la rédemption, l'amour et la mort. En les parcourant, il se sera surpris de constater que l'être exotique n'est pas toujours celui que l'on croit.

A l'heure où les Européens sont fascinés par les histoires de shamans, par les mythologies et religions de peuples lointains, certains mangakas³ s'intéressent quant à eux à la chrétienté, à son histoire et à sa culture. L'Asie et l'Europe se regardent et s'écrivent.

Des anges et des chrétiens

Certaines œuvres ne font mention de la culture chrétienne que de façon mineure. La religion chrétienne figure en toile de fond des histoires racontées, procurant une aura mystérieuse et spirituelle au conte. Ainsi, par exemple, retrouve-t-on dans le manga *Gunnm Last Order*⁴ une cité terrienne nommée

1 • Mafieux japonais.

2 • Ancien nom de Tokyo.

3 • Auteurs de manga.

4 • De **Yukito Kishiro**, en cours de publication en français aux éditions Glénat.

Zalem, reliée par l'échelle de Jacob à une cité spatiale nommée Jérusalem. Cette œuvre fait également de nombreuses références à la légende arthurienne qui, même si on l'oublie parfois, est l'histoire de la quête du saint Graal.

Une autre œuvre majeure qui exploite l'aura mystique de la religion chrétienne se nomme *Evangelion*.⁵ Il ne s'agit pas ici d'un manga papier mais d'un *anime*, la version dessin animé du manga. Cet *anime* est particulièrement connu pour son aspect philosophique et spirituel. Dans un futur proche, l'humanité subit les attaques dévastatrices d'étranges entités surnommées les Anges, parmi lesquelles Adam, Lilith, Sachiel ou encore Shamshel. Afin de se défendre, l'humanité construit d'immenses robots de combat, nommés Evangelions ou Evas, qui ne peuvent être pilotés que par des enfants. Cet *anime* contient de nombreuses références plus ou moins évidentes à la croix du Christ, aux anges mais aussi aux rois mages. La symbolique religieuse prend tout son sens dans cette œuvre qui s'interroge sur la question fondamentale du bien et du mal.

D'autres œuvres, quant à elles, sont consacrées plus largement à la chrétienté ou, du moins, à une version mythique de l'histoire chrétienne. *Amakusa 1637*,⁶ par exemple, mêle fiction (à travers un voyage dans le temps) et histoire. Celle de l'insurrection menée par Shiro Masuda, un samouraï chrétien du XVII^e siècle, face aux persécutions subies par les chrétiens du Japon.

De l'Inquisition...

L'œuvre qui m'a le plus marquée est le manga nommé *Testarotho*.⁷ Sanbe Kei nous emmène dans un pays qui n'existe pas et raconte l'histoire de personnages purement fictionnels, mais cela ressemble bien à une partie de notre histoire et de notre héritage : l'Inquisition. L'Eglise d'Arsenal combat les hérétiques d'une mystérieuse secte nommée Materia, tout en tentant de préserver un équilibre précaire avec les royalistes du royaume de Colinsians.

L'histoire, divisée en versets plutôt qu'en chapitres, commence lorsque Sœur Capria quitte son couvent pour rejoindre le Concile de conversion des hérétiques. Dès sa sortie, elle est confrontée à la violence d'une réalité qu'elle ne soupçonnait pas, même si elle savait qu'elle se rendait au service d'un inquisiteur. Innocente jeune fille, Capria rencontre ses compagnons de voyage, des hommes d'armes entièrement au service de la foi et de l'inquisiteur Garrincha. Il y a là le Père Socrate, un médecin qui s'entend aussi bien à tuer qu'à guérir, le Père Léonidas, qui grave sa peau au couteau en mémoire et en remords des victimes qu'il a dû abattre, et le jeune Père Ginola, qui ne semble pas toujours comprendre la portée de ses actes.

D'emblée, Capria est confrontée aux traces de l'Inquisition. Elle découvre la misère des villages accusés d'abriter des membres de Materia, la violence des tortures et des exécutions. Elle assiste, par exemple, au procès d'une hérétique jugée par Garrincha. Celui-ci lui offre la vie sauve si elle promet de se convertir. La femme refuse, préférant mourir sur le bûcher plutôt que d'abjurer sa foi. Et Capria ne comprend pas pourquoi. Elle ne réalise pas que la foi de l'autre peut être aussi forte que la sienne.

5 • Réalisation **Hideaki Hanno**, studios Gainax.

6 • De **Michiyo Akaishi**, édition française Akiko.

7 • De **Sanbe Kei**, parue en français aux éditions Soleil. Ce manga est destiné aux adultes.

Ne s'agit-il pas là encore, me direz-vous, d'un portrait de la chrétienté réalisé à l'encre de Chine, qui n'en montre qu'un visage sombre et triste, parfois même cruel ? Bien heureusement non. Même si le manga est souvent limité au noir et blanc, il sait se passer de couleurs pour transmettre les nuances et les émotions. Car c'est bien de cela qu'il s'agit dans *Testarotho*, qui raconte en finesse la quête de compréhension et de repères de la jeune Capria.

D'abord effrayée par ses comparses et la violence du monde dans lequel ils semblent régner, Capria saisit petit à petit que ces hommes à l'apparence si forte sont peut-être tout aussi perdus qu'elle. Le silence du Père Léonidas, le bandeau de l'inquisiteur Garrincha cachent les tourments d'hommes qui pensent agir de façon juste, font leur de-

voir, mais ne peuvent s'empêcher de souffrir lorsqu'ils ont à faire souffrir autrui.

Lors des détours du chemin, Capria rencontrera aussi ces fameux hérétiques de Materia. Des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards qu'elle ne voit pas comme des ennemis, mais comme des êtres à sauver d'eux-mêmes. Elle a peur de ces gens qui, dans son imaginaire, ressemblent à des bêtes féroces. Et puis, les caprices de l'histoire l'amenant à les côtoyer, Capria découvre, quelque peu étonnée, que ces hommes ne sont finalement... que des hommes. Qu'ils croient eux aussi, même si leurs croyances ne coïncident pas avec les siennes, qu'ils aiment et qu'ils souffrent comme tous les êtres humains. Il ne s'agit pas de sauvages à prendre en pitié, ni de bêtes féroces qu'il faut empêcher de nuire, mais d'êtres humains qui ont du cœur et de l'esprit.

*Lucill s'occupe
d'un malade*



...à la compassion

Parmi les membres de Materia se trouve un ange. Une jeune enfant du nom de Lucill, dont on ne sait vraiment si elle est sage ou téméraire. Aider et aimer semblent être des actes aussi naturels pour elle que respirer ou marcher. Elle ne se demande pas si on va bien l'accueillir, elle ne se pose pas de questions inutiles, mais fait ce qu'elle peut pour soulager autrui.

Ainsi le Père Leonidas est-il témoin d'une scène bouleversante dans l'un des campements de Materia. Certains membres du groupe sont atteints d'une forme de lèpre meurtrière et contagieuse qui déforme leur corps et leur visage avant de leur ôter la vie. Lucill s'occupe comme elle peut de ces malades à l'agonie. Elle tente de nourrir l'un d'eux, mais il n'arrive pas à boire la soupe tant

sa bouche est déformée. Sans cérémonie, la jeune Lucill prend alors une gorgée de soupe dans sa bouche et, d'un baiser chaste, la reverse dans la gorge du malheureux, qui en pleure.

Le Père Leonidas, ce guerrier qui n'hésite jamais à tirer, est apaisé par cet acte à la fois éminemment humain et totalement incompréhensible. Au contact de Lucill, il recommence doucement à sourire. Lui aussi n'a pas trouvé chez Materia les monstres qu'il attendait. Lui qui protégeait l'inquisiteur Garincha comme un fils protège son père, il comprend ces hommes et ces femmes qui défendent ceux qu'ils aiment. Mais le Père Leonidas, à travers son remords, risque de se perdre à nouveau dans la haine. S'il réussit maintenant à voir les membres de Materia comme des êtres humains, il se perçoit lui-même comme un monstre. Les yeux d'enfant de Lucill voient cependant en Leonidas l'enfant qui pleure et elle lui apportera le pardon, celui qui est le plus difficile à obtenir, celui qu'on s'accorde à soi-même. Libéré de sa haine et de sa colère envers lui-même ou envers les membres de Materia, Leonidas continuera à combattre. Ses gestes ne seront pas sensiblement différents, mais le sens de son combat aura changé. Il se battra toujours pour ce qu'il croit juste, mais sa foi, purifiée et renouvelée à travers le doute, ne sera plus aveugle.

Capria, prise dans ce tourbillon d'émotions humaines, a découvert pour sa part l'humanité à la fois chez les hommes de l'inquisiteur et chez les membres de Materia. Bouleversée par la foi et la force de ces hommes et de ces femmes qui se battent, avec ou sans

armes, pour ce en quoi ils croient, elle se sent perdue. Elle est constamment celle qui est sauvée, non celle qui sauve. Elle se sent inutile, impuissante devant la marche terrifiante du monde. Mais de rencontres en rencontres, elle finira par trouver sa place.

Dans une petite église qui recueille les enfants orphelins, elle découvrira qu'il n'est pas nécessaire d'être un combattant pour se battre, d'être grand et fort pour rendre le monde meilleur. Dans cet orphelinat où certains enfants souffrent du même mal mystérieux que les membres de Materia, Capria décidera d'apprendre la médecine, pour pouvoir s'occuper des orphelins.

Questionner le miroir

Si l'histoire contée dans *Testarotho* concerne bien la chrétienté et la foi, l'Inquisition sert de prétexte au mangaka pour aborder des thèmes plus cruciaux, comme le doute, l'impuissance, la violence et la compassion. Car s'il est une image qui reste imprimée sur nos rétines à la fin de la lecture, c'est bien celle de la charité et de l'espoir, ces valeurs universelles portées par le message du Christ.

Ce n'est certes pas par les mangas que l'on fera son catéchisme :⁸ il ne faut pas croire tout ce que nous dit le miroir (n'oublions pas que les mangas se lisent à l'envers ou à rebours, de droite à gauche). Mais comment découvrir son visage sans en explorer le reflet dans le regard d'un autre ? Celui que les mangakas portent sur la chrétienté est neuf, surprenant et parfois étonnamment juste. Quoi qu'on pense au final de ce genre narratif, il est celui qui m'a permis de redécouvrir le sens des mots « charité chrétienne ».

A. G.

8 • Même s'il existe une version de la Bible en manga : **Kumai Hidenori** et **Shinosawa Kozumi**, *Le Messie*, BLF Europe.

Corps à corps

●●● **Guy-Th. Bedouelle o.p.**, Angers (F)
 Recteur de l'Université catholique de l'Ouest

White Material, de Claire Denis

Claire Denis a partie liée avec l'Afrique noire. Elle a passé son enfance au Cameroun et son premier long métrage *Chocolat* (1988) avait une dimension autobiographique. Ses films mettent fréquemment en scène des acteurs noirs, Antillais ou Africains.

Réalisé avec Marie Ndaye, *White Material* revient, sur fond de tragédie, au constat d'impossibilité, malgré le vouloir, la persévérance ou même l'obstination, d'appartenir vraiment à l'Afrique quand on est blanc. Le pays dans lequel se déroule le film n'est pas nommé mais on y parle français et on y cultive du café. Il y a une rébellion que la présence d'enfants-soldats rend inquiétante.

Maria, incarnée par Isabelle Huppert, tient à bout de bras - et l'expression prend tout son sens quand on la voit conduire son tracteur - une plantation de café, fondée par son beau-père. Ce dernier, malade, contemple sans bouger le désastre qui s'annonce. Son fils ne quitte pas sa chambre, vautré sur son lit. Son mari, qui l'a quittée pour une femme noire, lui conseille d'abandonner et de partir avec l'armée française qui avertit les Blancs du danger de rester.

Mais Maria est décidée à s'accrocher et à sauver sa récolte : ne connaît-elle pas tout le monde dans cet endroit ? Sur la route, en effet, elle reconnaît ceux qui l'arrêtent mais elle n'en paye pas moins le droit de passer. Le film achemine le spectateur vers la catastrophe finale.

Fidèle à son style cinématographique, Claire Denis exprime ce drame en filmant les corps : on se rappelle la chorégraphie des exercices de lutte à la Légion dans *Beau travail*, ou la sensualité méditerranéenne de *Nénette et Boni*. Ici, elle donne à voir l'incongruité du corps blanc sur le continent africain. Cette inadéquation est palpable lorsque le teint laiteux d'Isabelle Huppert fait tache dans un bus bondé de Noirs. Plus encore, lorsque son fils, dépouillé de ses vêtements par la bande des petits soldats qui ont dérobé ce qui appartient aux Blancs, le *white material*, se retrouve nu dans un terrain désert, avec ses étranges tatouages qui ne le protègent pas de l'impitoyable soleil. Le rapport racial est montré comme d'abord physique : il finit par passer par les blessures, le sang qui coule, la lutte à mort.

Film étrange pour manifester l'étrangeté, avec Maria au bord de la folie dans l'obstination, la faiblesse des hommes, montrés malades, couchés, blessés ou au contraire surexcités et aveuglés, et finalement le non-sens. Une œuvre extrême, ni sentimentale ni moralisante, sans doute pour nous faire toucher la dérégulation des âmes à travers les corps.

Fiction et réalité

Andrzej Wajda, après son film sur le drame de Katyn, est revenu à un ton plus élogique avec *Tatarak*, adaptation d'une nouvelle du grand écrivain polo-

nais Iwaszkiewicz, comme *Le bois de bouleaux* (1970) ou *Les Demoiselles de Wilko* (1978). Mais il l'a complexifiée par un autre récit du hongrois Sandor Marai et par un texte composé par son actrice préférée Krystina Janda, qui interprète ici le personnage central. Cela donne une œuvre composite, déconcertante, mais qui finalement impose son rythme désaccordé comme celui des histoires qui y sont racontées. Là encore, c'est le langage du corps qui va exprimer désirs et douleurs.

Le récit se passe à la fin des années '50, dans une petite ville polonaise. Un médecin diagnostique chez Marta, sa propre épouse, une maladie mortelle et sans doute foudroyante. Il décide de ne rien lui dire. Elle, dans un pressentiment confus de son destin, s'attache à un jeune ouvrier, attirée par son corps si neuf et si fort. Attrait sensuel à l'évidence, mais qui met aussi à jour sa nostalgie maternelle : ses deux fils ont péri dans l'insurrection de Varsovie et auraient sensiblement le même âge que ce garçon, Boguslaw.

Flatté d'attirer l'attention de cette femme mûre mais encore belle, Bogus se prête aux rencontres et aux baignades dans la rivière dont les rives sont bordées de ces joncs précoces, qu'on appelle là-bas *tatarak*, des herbes tartares. Soucieux de montrer son audace et sa virilité, comme font les adolescents, Bogus va chercher pour Marta des joncs en plongeant de plus en plus profond, mais il ne revient pas à la surface. Son corps, ramené sur le bord, restera inanimé.

Cette histoire romantique et fictive est doublée dans le film, à intervalles réguliers, par le récit que fait l'actrice Krystina Janda, seule dans une chambre d'hôtel, de la mort bien réelle de son mari Edward Klosinski, qui fut le chef opérateur de Wajda. Le texte qu'elle a composé raconte en détail, comme pour un travail de deuil, la maladie de son compagnon,

le cancer qui ronge son organisme, les soins qui entament son corps, sa dégénérescence.

L'enchâssement dans la fiction et dans le tournage du film, celui-là même que nous voyons, casse tout exhibitionnisme de la douleur. Jouant le rôle d'une femme entourée de la mort, l'actrice peut bien mettre en scène sa propre épreuve par la voix ou les attitudes : le procédé ne choque pas mais revêt le film d'une étrange douceur.

Claire Denis avait pensé un moment terminer *White Material* par la scène où Maria, épuisée, trouve refuge dans les bras d'une grosse femme noire. Wajda fait aussi s'étreindre Marta et une de ses amies qui connaît, elle, le diagnostic fatal. Et il y a enfin ce moment où, sur le bord de la rivière, Marta entoure de ses bras impuissants le corps déjà raidi du jeune noyé. Autant de corps à corps, moments fugitifs d'un réconfort paradoxal, qui permettent d'y inscrire l'esprit.

G.-Th. B.

cinéma

Tatarak,
d'Andrzej Wajda



Le jeune homme et la Bête

Lautréamont (1846-1870)

●●● **Gérard Joulé**, *Epalinges*
Ecrivain et traducteur

Lautréamont, *Œuvres complètes*, Gallimard, La Pléiade, Paris 2009, 848 p.

Ah ! n'avoir aucune biographie, mourir à vingt ans en ne laissant derrière soi qu'un livre, puis s'en aller sur la pointe des pieds. Rester inconnu, quel sort enviable ! Ce fut celui d'Isidore Ducasse (de son pseudonyme Comte de Lautréamont), né de parents français à Montevideo, vers le milieu du XIX^e siècle, et qui fut envoyé faire ses études comme pensionnaire dans un lycée de Tarbes d'où sa famille était originaire. On ne sait rien de ses années de lycée ni de celles qui les suivirent dans ce Paris du Second Empire qui était à lui seul un monstre aussi formidable que cet océan que Lautréamont allait célébrer dans ses *Chants*, comme un frère, un ami, un vampire.

On l'imagine errant dans ce Paris nocturne, des Halles peut-être, jeune homme poli et aimant ses parents, respectueux de ses aînés et de ses maîtres, saluant les dames d'un grand geste du chapeau, rêvant sous les réverbères devant les quartiers de bœuf tout dégoulinants de sang, suspendus aux crochets des boucheries.

On serait en droit de se demander, si le droit avait quoi que ce soit à faire avec l'exploration des monstres de la nuit, si un tel météore a bien existé, car le génie qui est d'essence luciférienne, est un usage immodéré d'un don divin. Et pourtant l'idée a condescendu à éclore, sans

la fêler, dans la cervelle de celui qui venait à peine de se retourner pour saluer du mouchoir son adolescence qui s'en allait.

Les monstres de la nuit

Les chants de Maldoror sont l'illustration de ce mot de Goya : le sommeil de la raison engendre les monstres de la nuit. Au réveil, le dormeur s'essuie les yeux et les monstres s'éloignent, doucement, vaincus par la lumière raisonnable du jour, ou viennent, comme des lions, lécher amoureuxment les pieds du sage Orphée, le guérisseur.

Alors que de Rimbaud certains ont cru pouvoir légitimement tirer un manuel de combat, un bréviaire d'anarchie, de révolte, de communisme incendiaire, une fraternité de lanceurs de pavés, une menace éternelle contre les puissances d'en haut et d'en bas, on ne peut rien extraire de tel de l'œuvre de Lautréamont. Il reconnaît et salue la présence de ces puissances de la nuit et de la mer, comme il saluerait sur la plage l'approche avenante de jeunes demoiselles jouant de l'ombrelle, accompagnées de leurs duègnes. Il voit qu'elles sont terrifiantes. Il en parle avec le plus fervent respect. Il sait que l'homme n'est qu'un

joujou déposé entre leurs mains. C'est à la lumière de ces certitudes immortelles qu'il écrit.

L'océan, comme on s'en souvient peut-être, tient dans cette œuvre la place de la Baleine dans *Moby Dick* de Melville. Mais Isidore Ducasse n'était pas un marin. Sans doute fit-il connaissance avec l'océan sur le bateau qui amena pour la première fois cet enfant natif de Montevideo, épris d'algèbre et de géométrie, d'Amérique du Sud en Europe.

Léon Bloy, dont les propres fureurs ne sont pas sans rappeler celles du grand jeune homme brun, imberbe, nerveux, rangé et travailleur qui n'écrivait que la nuit, assis à son piano dans une chambre d'hôtel, voit en lui un frère d'exil, un prophète à rebours. Mais tous les prophètes ne sont-ils pas à rebours du bon sens et à contre-courant d'une histoire dont ils voudraient arrêter ou précipiter le cours ? Il le salue comme un imprécateur de la plus rare espèce, et par conséquent digne de la plus extrême attention, à côté de qui Baudelaire prend des allures d'anodin bondieusard. « Ce n'est plus la bonne nouvelle dont parlait Herzen, dit-il des *Chants*, mais quelque chose qui pourrait s'appeler la bonne nouvelle de la damnation. » Il voit dans cette damnation inouïe de la Providence l'ultime clameur de la conscience humaine devant son juge.

Bloy, qui n'a jamais considéré le christianisme et cette existence d'exilé peccamineux, de bannis des sources de la Vie qu'à la lumière aveuglante des *Fins dernières*, voit encore dans Lautréamont une sorte de version fin XIX^e siècle de l'aigle de Patmos, chargé de réveiller par l'épouvante une humanité assoupie dans sa digestion bovine. Il compare ce livre au palais du roi Sardanapale, sac-cagé par une cohue de crocodiles et d'hippopotames. Mais surtout, il tombe en arrêt, comme magnétisé, devant

cette phrase inouïe, jetée par l'adolescent à la face du monde incrédule. Car l'incrédulité et le scepticisme sont, les prophètes le savent bien, la maladie originelle des adultes raisonnables et raisonnés.

Voici la phrase : « Je suis fils de l'homme et de la femme, d'après ce qu'on m'a dit. Cela m'étonne. Je croyais être davantage. » Ce qui renvoie Bloy au septième ciel, dont il ne se console toujours pas d'être descendu. A la suite de quelle catastrophe ?

Le soleil du matin

Et que dire des *Poésies* de Lautréamont ? L'enfant est devenu un adulte, le poète est devenu un philosophe. Adieu Homère, place à Platon. Le philosophe qui prend la parole dans les *Poésies* a tué le poète des *Chants de Maldoror*. Ou plutôt le poète était déjà mort, puisqu'il avait crevé l'abcès et exprimé hors de lui tout le pus et le mal que son cœur renfermait.

Ses *Poésies* sont aux *Chants*, dont elles apparaissent comme le couronnement, le soleil du matin après une nuit de cauchemar et d'ivresse. La sagesse, le bon sens et la raison sont à la fin plus durables et plus éternels que les imaginations de jeunesse et les désordres de la nuit. Le miracle, c'est qu'un adolescent le dise. Et Rimbaud, après l'éruption poétique de son acné juvénile, pensa exactement la même chose. L'ordre est plus riche que le désordre, et la vertu plus belle et plus profonde que le vice.

Après cette plongée dans l'épouvante, ce mystérieux retour à l'ordre, à la raison et à la sagesse des nations a de quoi laisser perplexes ceux qui se penchent sur cette œuvre. C'est qu'ayant confessé son péché, Lautréamont en est purifié. Il est désormais un homme libéré des for-

ces souterraines qui donnent naissance à l'art. C'est ainsi qu'il peut écrire avec le sang froid lapidaire d'un moraliste classique : « Les jugements sur la poésie ont bien plus de valeur que la poésie. »

Cet éloge de la clarté, cette référence accordée à l'extrême conscience dans la construction poétique surprennent moins du moment où, délivré des chants par les chants eux-mêmes, Lautréamont, ayant réglé leur compte aux puissances obscures, est condamné, par son triomphe même, à l'assurance d'une raison uniquement positive.

Nous sommes sortis de la forêt du mal et nous avons réintégré le jardin à la française où nos bonnes, enfants, nous emmenaient prendre l'air. Tout est émondé, taillé, bêché. Tout crie : sois sage, souffre et abstiens-toi. Mais que dis-je : souffrir ? Il n'y a plus de raison de souffrir, puisque l'homme est enfin délivré de ce cœur sauvage et rebelle qui en était la cause. La nature est domptée et ne laisse plus entendre ces cris dégoûtants d'alcôve dont retentissait l'époque romantique.

Oublié l'océan profond et tumultueux, oubliée la verte Amazonie. Constatant que la poésie du doute en était arrivée à un tel point de désespoir morne et de méchanceté théorique, Lautréamont en déduisit automatiquement qu'elle était fausse. Il fit mieux. Il comprit pourquoi elle était fausse : c'est qu'on y discute des principes dont il n'y a pas lieu de discuter. Gémissements, douleurs, tristesses, mélancolie, mort, spleen... C'est ne vouloir à tout prix regarder que l'envers des choses. Lamartine, Hugo, Musset, il les appelle les Grandes Têtes Molles.

Finis ces reproches au Créateur. A la place de ces pleurnicheries, il ne se propose plus que de chanter le calme, l'espoir, le bonheur, le devoir. Et c'est ainsi qu'il renoue avec la chaîne du bon-

sens et du sang-froid, si fâcheusement interrompue par des penseurs comme Voltaire et Rousseau.

Mais après s'être retourné contre les Romantiques, il ne s'arrête pas en si bon chemin, il va porter la cognée au tronc de l'arbre, il va abattre les classiques, car il se rendra compte que ceux-ci aussi, même à doses homéopathiques, broient du noir, sous couleur de chanter le devoir et l'honneur. Et c'est alors qu'il lance cette fameuse formule qui éblouira tant les surréalistes : « La poésie doit être faite par tous et non par un seul. »

Impersonnalité

Après avoir quêté l'originalité et la singularité, il recherche par-dessus tout la banalité et l'anonymat, quelque chose qui sera comme la sagesse des nations, la voie qui conduirait à la source commune de toute science, de toute logique, au principe impersonnel qui anime le théorème. Il espère y retrouver une raillerie froide, pure de toute indécence, effusion, sentimentalité, et c'est sur ce chemin que tous les hommes doivent marcher d'un même pas. Car la vérité appartient à tous à condition de n'appartenir à personne. La philosophie ainsi comprise englobe la poésie. Et le multiple réintègre l'Un.

Et c'est ainsi que le jardin à la française rejoint l'idéal de la société communiste dans laquelle l'homme entrera triomphalement, toutes larmes séchées, toute honte bue, à la fin de l'histoire, quand les nations auront cessé de se combattre et que l'homme aura tué son moi, comme Pascal l'y invite. Sinon le malheur continuera de régner sur la Terre, et les yeux redeviendront des fontaines.

G. J.

L'expérience de Grandchamp

La genèse de la communauté de Grandchamp, au milieu du XX^e siècle, « communauté d'inspiration monastique, de prière, de réconciliation et à vocation œcuménique », s'inscrit dans une terre d'Eglise travaillée par le mouvement œcuménique dès le siècle précédent. Cette naissance se déroule à un moment précis de l'histoire, en 1948, peu après le désastre de la Deuxième Guerre mondiale. Les réformateurs - Luther en particulier - n'avaient plus de considération pour la vie monastique, disant que le peuple de Dieu ne pouvait être partagé en plusieurs classes, les unes plus élevées, plus « méritoires », plus consacrées que les autres par le simple fait, par exemple, de leur état de célibat. Fait surprenant, certainement sous l'influence de l'Esprit saint, plusieurs communautés religieuses monastiques ont émergé malgré tout dans les Eglises de la Réforme, au siècle dernier, comme la communauté de Pomeyrol, celles de Taizé, de Grandchamp, les sœurs de Darmstadt, d'Imshausen...

Il faut dire que les nouvelles communautés religieuses, nées au sein du protestantisme, ont été fortement inspirées et encouragées par le petit livre de Dietrich Bonhoeffer, *De la vie communautaire*, fruit d'une expérience de vie commune qu'il a proposée aux futurs pasteurs de l'Eglise confessante en Allemagne.

A Grandchamp, le lien entre vie fraternelle et vocation d'unité est profond. Dans une lettre adressée à l'abbé Couturier, Sœur Irène, l'une des trois premières sœurs, écrivait aux débuts de la

communauté : « La pensée du grand remembrement nous est quotidienne et vitale. » Ce livre, le plus souvent écrit en « je », est un vibrant témoignage de Sœur Minke, prieure de la communauté entre 1970 et 1999. Sa vie de religieuse est orientée par son désir profond de s'élaner vers le Christ, d'être saisie par Lui.

La partie de l'ouvrage écrite en « nous » retrace les grandes aspirations de la communauté qui compte aujourd'hui une cinquantaine de sœurs réformées (luthériennes, méthodistes, baptistes...) de diverses nationalités. Grande écoute et humilité leur sont demandées, pour se comprendre, s'accepter et s'aimer dans leur diversité. Leur règle, écrite par Mère Geneviève, la fondatrice de Grandchamp, s'inspire à la fois de celles des Frères de Taizé et de ceux de Bose, mais aussi de celles des franciscains et des bénédictins. Bel exemple d'œcuménisme vécu à travers l'héritage de différentes traditions monastiques !

Dans leur volonté d'accueillir l'autre avec générosité et simplicité, les sœurs de Grandchamp ont aussi été inspirées par la spiritualité des Petits frères et Petites sœurs de Jésus. Elles ont ainsi essaimé, formant des petites communautés au Liban, en Algérie, en Israël, à Paris, dans le canton de Bâle-Campagne...

Sœur Minke, à travers la profondeur de son écrit, nous conduit indéniablement et avec persévérance vers un œcuménisme vivifiant, empreint d'écoute et d'amour du prochain, en Christ.

Monique Desthieux

Sœur Minke. *Vers une gratuité féconde. L'expérience œcuménique de Grandchamp,* Parole et Silence, Paris 2009, 234 p.

 ■ Pastorale

**Marie-Agnès de Matteo et
François-Xavier Amherdt**
S'ouvrir à la fécondité de l'Esprit

Fondements d'une pastorale d'engendrement
 Saint-Augustin, St-Maurice 2009, 224 p.

L'Esprit de Dieu est à l'œuvre, énoncent avec force Marie-Agnès de Matteo, agente pastorale dans le canton de Vaud, et François-Xavier Amherdt, professeur à l'Université de Fribourg.

Partant du constat que la soif spirituelle en ce XXI^e siècle est toujours vivace malgré la sécularisation et la désaffection des églises, les auteurs proposent de découvrir le visage d'une nouvelle pastorale déjà fort prisée en France et en Belgique : la « pastorale d'engendrement ». En effet, Dieu « engendre » les personnes à sa vie et il appelle tout homme à entrer en dialogue d'amitié avec lui.

Comment vivre cet engendrement ? Par la rencontre amoureuse avec le Christ car, comme le dit Marc Donzé : « Une fois que cette rencontre avec le Christ est faite, la vie se trouve transformée. » Toute conviction et agir découlent de cette expérience : en vivant une union intime en profondeur avec Jésus, dans l'Esprit, chacun expérimente le lien étroit existant entre la prière, la vie intérieure, la découverte de la Bonne Nouvelle, la participation aux luttes sociales, la pratique sacramentelle et l'engagement au service des pauvres.

L'ouvrage propose un véritable chemin spirituel : il développe les points forts de la tradition mystique de l'Eglise qui incitent à la rencontre personnelle et communautaire avec le Christ. Ainsi sont relevées les paroles de l'Evangile invitant à vivre en communion avec le Père et le Fils par l'Esprit. Sont aussi présentées de savoureuses expériences spirituelles, comme celles de Zundel, Journet, Delbrèl, Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus et bien d'autres.

En dernière partie - avec méthode et illustrées d'excellents conseils -, nous sont données des pistes pastorales concrètes sous la forme de « sept élans pour s'ouvrir à la fécondité de l'Esprit ». Un livre qui peut rendre de précieux services aux agents pastoraux.

Monique Desthieux

 ■ Théologie

Jean-Claude Larchet
Théologie du corps

Cerf, Paris 2009, 104 p.

Le christianisme, par un ascétisme mal compris, surtout au Moyen-Age, avait dévalorisé le corps, le maltraitant par des pénitences abusives. L'auteur resitue le sens de l'ascèse corporelle. Il ne s'agit pas de chercher à se faire souffrir ni d'acquérir des « mérites », mais de parvenir à une meilleure maîtrise du corps qui permette de le soumettre à l'esprit, d'en contrôler les pulsions, les tendances et les états spirituellement indésirables.

A notre époque, nous savons bien que notre corps est loin d'être méprisable. Il est notre ambassadeur face à autrui. C'est à travers lui que nous rencontrons l'autre, par notre regard, notre sourire, nos mains. Il demande nos soins, à dispenser sans excès mais avec sagesse et compétence.

Tout au long de son ouvrage, Jean-Claude Larchet, théologien orthodoxe, donne de nombreux arguments pour donner sa vraie valeur à notre corps. N'a-t-il pas été modulé par notre Créateur qui lui a insufflé son esprit, lui donnant ainsi son âme ? Cette âme ne peut se manifester qu'à travers un corps et le corps est donc l'instrument de l'âme.

C'est l'Incarnation qui donne au corps sa valeur suprême. Le Fils de Dieu, revêtant notre chair, a connu la faim au désert, dans son corps, mais a été victorieux des tentations diaboliques. A sa suite, nous avons acquis le pouvoir de vaincre nos appétits par trop charnels. C'est par son corps et avec tous ses sens que le Christ s'est manifesté tant de fois aux hommes en voyant leurs misères, les guérissant, n'hésitant pas à les toucher, à mettre sa salive sur leurs yeux. La guérison du paralytique met en évidence que c'est l'homme tout entier que le Christ vient sauver : son corps et son âme. Le corps prend une place particulièrement importante dans la réception des sacrements.

Ce livre offre des rappels judicieux, certes, de la théologie des Pères de l'Eglise concernant l'interaction profonde entre corps, âme et esprit, mais aussi parfois moralisants.

Monique Desthieux

■ Philosophie

Yeshayahou Leibowitz**Corps et esprit***Le problème psycho-physique*

Cerf, Paris 2010, 112 p.

Quand deux amis voient Levi lever sa main, l'un dit : « Levi lève sa main », mais l'autre peut dire « la main de Levi se lève ». En fait, les deux disent la même chose. Et Levi lui-même peut dire soit « je lève ma main » soit « ma main se lève ». Dans le premier cas, Levi fait intervenir sa volonté, et lui seul peut le dire, alors que dans le second cas, il signifie que sa main s'est levée parce que quelqu'un ou quelque chose a bousculé son coude. Par cet exemple, apparemment tout simple, Leibowitz nous introduit dans une réflexion rigoureuse, lumineuse et rationnelle sur la relation mystérieuse qui lie le cerveau et la pensée.

A la fois spécialiste reconnu en neurosciences et professeur de philosophie à Jérusalem, Yeshayahou Leibowitz, décédé en 1994, était aussi un croyant engagé. Cependant, comme son maître Maïmonide, c'est en philosophe admirateur d'Aristote, de Descartes, d'Hartmann ou de Popper qu'il nous explique pourquoi la science la plus pointue est et sera incapable d'expliquer ce qu'est l'esprit.

Ce petit livre magnifique, je pèse l'adjectif, est un recueil de conférences radiophoniques données en 1982, en Israël. Trente ans plus tard, enfin traduites en français, les réflexions de Leibowitz n'ont pas pris une ride. De plus, comme la fameuse série des causeries de Jeanne Hersch (*L'étonnement philosophique*, 1981), elles s'adressent dans un langage simple et limpide à tout un chacun.

L'auteur constate qu'il y a deux mondes, celui du corps (du cerveau) où les neurosciences, la physique et la chimie progressent à grands pas, et celui de l'esprit où la science est muette. Ces deux mondes sont en relation, mais toutes les théories philosophiques, du dualisme de Descartes aux affirmations outrancières de certains scientifiques (la pensée est « secrétée » par le cerveau), ont échoué dans leurs tentatives d'explication. On ne peut penser sans cerveau, mais il est faux de dire que c'est « le cerveau qui pense » ; en réalité c'est le propriétaire du cerveau qui pense.

Le cerveau est-il un ordinateur ? Est-ce la même chose de connaître et de comprendre ? Tous les sujets abordés cernent le problème, l'éclairent ou l'illustrent, tout en dégonflant les théories simplificatrices ou prétentieuses, mais le mystère subsiste.

Comme disait Flaubert, cité en exergue par Yann Boissière (auteur avec Gérard Haddad d'une traduction exemplaire) : « La bêtise consiste à vouloir conclure. »

Jacques Petite

■ Economie

Bruno Frère**Le nouvel esprit solidaire**

Desclée de Brouwer, Paris 2009, 434 p.

« Une autre économie existe : les innovations de l'économie sociale et solidaire. » L'affirmation militante des 700 participants du 4^e forum du Réseau international de la promotion de l'économie sociale solidaire (avril 2009) peut paraître dérisoire face à l'ampleur de la crise multiforme qui frappe l'économie mondiale. La recherche de Bruno Frère en présente la pertinence et les limites.

L'auteur montre, en s'appuyant sur Proudhon, que le mutualisme développé dès 1825 par les ouvriers tisserands de la soie, les canuts de Lyon, est construit sur deux règles : d'une part, face à la crise économique, la nécessité d'agir ici et maintenant contre l'exclusion, d'autre part, la reconnaissance d'une commune humanité, de compétences partagées, que l'on soit exclu ou intégré dans le marché du travail.

On retrouve ces deux règles dans l'économie sociale de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle, ce qui permet d'établir une filiation entre les deux mouvements.

L'intérêt de l'ouvrage de Bruno Frère est de montrer les racines historiques de ce mouvement et d'en dessiner les caractéristiques essentielles autour de la nécessité de l'action et de la reconnaissance des compétences des exclus. Il n'est pas facile à lire, tant les détails et les allers-retours historiques sont nombreux. L'auteur perd parfois son lecteur quand il dissèque la dissolution de ce corpus éthique dans les débats entre Marx et Proudhon, l'éloignement du mouvement mutualiste de la classe ouvrière et l'orientation du christianisme social vers le caritatif. Mais, et c'est là l'intérêt du livre, le sociologue montre ainsi l'échec politique du mutualisme.

Contrairement au marxisme, il n'a pas réussi à construire une doctrine apte à défier le capitalisme et à infléchir l'action de l'Etat. L'observateur s'inquiète de la même incapacité de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui, en France.

Le défi que permet de repérer l'ouvrage est le suivant : comment passer d'un corpus de valeurs éthiques que les divers courants de l'économie sociale adoptent et hiérarchisent à leur manière, à un programme apte à créer une véritable alternative au modèle économique dominant ?

Jean-Claude Huot

Pierre de Lauzun
L'économie et le christianisme

François-Xavier de Guibert, Paris 2010, 192 p.

Le banquier Pierre de Lauzun, au christianisme revendiqué, poursuit sa réflexion à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise. Sans technicité superflue, il balise son chemin en prenant ses distances envers les penseurs de notre temps : Jean-Pierre Dupuy, André Comte-Sponville, Hans Jonas, Jean Baechler, Michael Novak, Ulrich Beck, Zygmunt Baumann. A elle seule, cette liste cadre assez bien l'originalité du présent ouvrage. Pierre de Lauzun s'attaque à l'un des deux tabous de notre modernité, le risque (l'autre tabou étant l'échec et son stade ultime, la mort). Son expérience lui permet de comprendre, de l'intérieur, combien le risque est inhérent à la vie réelle. Le calcul - dont les esprits d'aujourd'hui sont si fiers car ils le confondent avec « la » rationalité - donne une apparence d'objectivité au monde vécu, mais il ne peut rendre compte de l'angoisse subjective engendrée par le risque.

L'auteur a également compris que le relativisme qui domine la culture d'aujourd'hui joue le même rôle que la liquidité financière : le rôle d'une sécurité illusoire. Le lecteur saura ajouter les précisions conceptuelles qui manquent parfois, par exemple en interprétant avec davantage de justesse la valeur économique (comme du reste la valeur morale) : la valeur est toujours ce qui donne sens à un coût, et pas simplement une justification transcendantale de nos actes.

Cela aidera le lecteur à comprendre que la foi dont se réclame Pierre de Lauzun n'est pas la représentation imaginaire d'une ombre

divine absente, mais le dynamisme intérieur qui permet de « tenir » dans un univers incertain, et de réagir aux infidélités du milieu.

Etienne Perrot

Sous la direction de
Jean-Louis Laville et Pascal Glémain
L'économie sociale et solidaire
aux prises avec la gestion

Desclée de Brouwer, Paris 2010, 486 p.

Ce livre assez technique mérite d'être signalé car il déchire d'une lueur d'espoir le ciel assombri du capitalisme. L'économie sociale, depuis le XIX^e siècle, c'est l'économie des associations, des coopératives ouvrières de production et des sociétés de crédit mutualistes, en un mot des entreprises non capitalistes. Cette économie représente près de deux millions de salariés en France, sans compter les bénévoles, et elle contribue depuis le début du millénaire à quelque 20 % de la création d'emplois. Les difficultés inhérentes à ce type d'organisation viennent principalement du financement, rendu plus difficile justement parce que les capitaux y sont, par définition, peu ou mal rémunérés. Mais les problèmes de gestion du personnel n'y sont pas moindres ; d'où les enquêtes rassemblées dans cet ouvrage. Car les salariés y côtoient les adhérents ; les coopératives ouvrières permettent même les deux statuts à la fois.

Retenons la tentative de créer un statut coopératif européen, plus souple que le statut traditionnel, mais qui, par souci d'efficacité, risque un compromis entre l'esprit capitaliste et l'éthique démocratique propre à la coopération.

Etienne Perrot

■ Littérature - arts

Jeanne-Marie Baude
L'œil de l'âme

Plaidoyer pour l'imagination
Bayard, Montrouge 2009, 270 p.

Même si l'imagination a mauvaise presse parmi les sages - Thérèse d'Avila en parlait comme de la folle du logis - Jeanne-Marie Baude, essayiste-universitaire, va prendre sa défense, avec brio et élégance. Elle va, pour nous convaincre, aborder de nombreux écrivains et poètes, allant des contemporains

Hervé Guibert, Michel Houellebecq, Benoît XVI, Philippe Jacottet, Anne Perrier, à Victor Hugo, Thomas Mann, Ignace de Loyola, René Char, Rimbaud - qu'elle affectionne tout particulièrement - et Baudelaire, dont elle dira qu'il était toujours en quête de la merveille et qu'il lui arrivait d'aller la chercher dans les lieux les plus insolites, au risque d'être incompris. « J'ai toujours, affirme-t-elle, fait confiance aux vertus libératrices de la poésie et en ai expérimenté souvent ses effets thérapeutiques. »

Avec Stendhal, Camus, Simone Weil, elle s'interroge sur cette force ascensionnelle, opposée à la pesanteur, qui est une sorte d'appel de la grâce. Car si elle fréquente de nombreux athées, l'autrice n'en est pas moins une chrétienne qui, avec enthousiasme et profondeur, nous offre dans ce livre, le fruit de trente années de réflexion sur les fruits de l'imagination. Avec Le Clézio, elle pense que les écrivains sont des « faiseurs de paraboles » des créateurs de mythes toujours en genèse. Trente ans de réflexion et voici, dit-elle, un livre au parcours sinueux et erratique, lumineux souvent, grave aussi dans cette tentative d'explorer le champ littéraire comme un monde toujours neuf, ouvert, vivant.

Marie-Luce Dayer

Sous la direction de

Béatrice Jongy, Yves Chevrel et

Véronique Léonard-Roques

Le fils prodigue et les siens

XX^e et XXI^e siècles

Cerf, Paris 2009, 314 p.

Quinze personnalités, professeurs en sciences politiques, en exégèse, en lettres modernes, en littérature comparée, en études cinématographiques, se sont penchées sur le thème de l'enfant prodigue que tant de poètes, romanciers, cinéastes et dramaturges ont tenté, au cours des siècles, de cerner et de mettre en scène dans leurs œuvres. Certaines de ces œuvres sont désespérées, tel *Le fils prodigue* du polonais Tadeusz Rozewicz, douloureuse chez Rilke, où la quête de soi a supplanté la quête de Dieu, sans espoir chez l'Allemand Soma Morgenstern. Alors que Claudel développe une analogie de ce fils prodigue avec le peuple juif rentrant en Israël, Bloy s'inscrit dans un courant réhabilitant l'art chrétien auquel le genre de la parabole évangélique sert de modèle.

En musique, Benjamin Britten offre encore un autre regard : « Une variation émouvante sur le récit évangélique », alors qu'au cinéma le récit devient source d'inspiration dès les premières années de la production cinématographique américaine, française ou encore italienne. En Russie, un jeune cinéaste offre, au début du XXI^e siècle, une version dans laquelle il met en relief la défiance envers le patriarche... jugeant avec lucidité l'héritage que ce dernier lui propose - qu'il soit identitaire, politique ou artistique.

Ce fils prodigue, tant étudié, nous réservera peut-être encore dans le futur d'autres métamorphoses ! Livre dense, de haut niveau intellectuel, qu'il faut lire très lentement, à petites doses.

Marie-Luce Dayer

Claude Vigée

La double voix

Poèmes, essais et entretiens nouveaux, cahier parisien, extraits de lettres d'autrefois.

Parole et Silence, Paris 2010, 192 p.

Le poète Claude Vigée, qui a reçu le grand prix de poésie de l'Académie française en 1996 et la bourse Goncourt de la poésie en 2008, s'achemine vers ses 90 printemps. *La double voix* s'ouvre avec sept poèmes assez nostalgiques, écrits après la mort de son épouse, laquelle a rejoint « ce là-bas qui est partout et nulle part » et qui lui manque terriblement. Pour la troisième fois, nous confie-t-il, le prunellier a fleuri sans sa présence. Pour honorer ce grand poète et son grand âge, les éditeurs ont rassemblé de nombreux textes qui le concernent. Ce sont des interviews, des rencontres, des entretiens, des tables rondes et des *extraits de lettres d'autrefois* échangées avec des poètes ou des penseurs dont je ne citerai que quelques noms : Camus, Levinas, René Girard, Jacottet, Celan, Gide, Supervielle...

Ici, il explique à un journaliste ce que représente le shabbat pour un juif pratiquant, là, il commente pour son fils la voix de Jacob dans les mains d'Esaü. Ici, il nous parle du Cantique des Cantiques, qui « nous introduit magnifiquement à l'ivresse sensuelle et nous révèle la présence divine au cœur même de l'étreinte corporelle ». Ce Cantique qui, selon Rabi Akiva, est « Saint parmi les Saints ». Là, partant de l'histoire de sa propre famille, il fait

un saut dans le passé pour nous parler de Massada, cette épopée mythique présentée aujourd'hui comme une apocalypse et qui nous amène au cœur de la controverse de la tragédie actuelle « Israël - Palestine ».

Avec son petit-fils de 10 ans, il parle de son amour de la poésie. N'ayant pas appris la musique, il a eu envie dès l'enfance de faire chanter ses mots à lui... « La poésie est un art... on ne peut l'apprendre comme on apprend le calcul... c'est comme une danse de tout le corps et de l'esprit, effectuée par le moyen du langage. »

Marie-Luce Dayer

Frédéric Serror et Herio Saboga
L'Echelle de Monsieur Descartes

Le Pommier, Paris 2009, 366 p.

En 1648, alors que des troubles politiques remuent Paris, un homme meurt dans des circonstances violentes. La foule accuse immédiatement une jeune femme qui a le tort de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment. Or un jeune homme fasciné par le travail de Descartes tombe sous le charme de la suspecte, la secourt, et demande de l'aide au savant français, de passage dans la capitale pour régler une histoire d'argent. Ce dernier accepte et observe le travail de la police, ainsi que celui d'un médecin légiste plein de préjugés obscurs.

L'enquête criminelle qui s'ensuit nécessite la physique et, plus largement, toute la méthode de Descartes. Par ailleurs, elle permet au lecteur de connaître des éléments biographiques du penseur, par exemple les amis qui l'entouraient et les rivaux qu'il affrontait, et offre également un aperçu de la vie en France au XVII^e siècle.

L'Echelle de Descartes est donc un roman policier original qui fait se croiser personnages réels et personnages fictifs, dans une histoire à suspense au contenu très didactique mais également romanesque, notamment grâce au personnage de Madeleine, amoureuse du Duc de Vendôme.

Les auteurs, tous deux philosophes, ont par ailleurs réussi à créer une langue enjouée et plaisante qui imite celle du XVII^e siècle, et un glossaire à la fin de l'ouvrage aide à comprendre le vocabulaire de l'époque si c'est nécessaire. Et pour pousser un peu l'initiation à la pensée de Descartes que constitue

cette fiction, elle est suivie par quelques textes du philosophe, c'est-à-dire des extraits de ses lettres et de ses livres.

Laurence de Coulon

■ **Témoignage**

Barak Obama
L'audace d'espérer

Un nouveau rêve américain
Points, Paris 2009, 446 p.

Janvier 2005 : Barak Obama prête serment comme sénateur. Les préliminaires de cette élection et les suites constituent la trame de ce livre, dont le titre s'inspire du courage et de la détermination dont font preuve dans l'épreuve des gens ordinaires.

L'auteur raconte en détail tout ce qui entoure la vie politique en Amérique et aussi les convictions qui l'habitent dans les domaines les plus variés. Ses prises de position en politique intérieure ou extérieure, ses visions de l'existence au quotidien, surtout en faveur des moins favorisés, sa façon de construire sa vie familiale (avec son épouse et ses deux filles)... tout est décrit avec précision et simplicité.

Côtoyer un homme de cette trempe, intelligent, proche des réalités, qui porte un jugement serein, marqué de bon sens, nous emmène dans une manière d'être positive, lucide et globale. Un trait particulier : son attention pour la famille et les familles en général : enfants (écoles), jeunes, étudiants, ouvriers, malades, personnes âgées... Son souci du bien commun prédomine lors de ses prises de décisions, précédées de dialogues et de consensus, et nous le rejoignons volontiers dans ses analyses.

Toute personne ayant des responsabilités dans la société trouvera dans ces pages matière à réflexion.

Willy Vogelsanger

Académie d'éducation et d'études sociales, *Qu'est-ce que l'homme ?* François-Xavier de Guibert, Paris 2010, 256 p.

Antier Jean-Jacques, *C. G. Jung. Expérience du divin*. Presses de la Renaissance, Paris 2010, 432 p.

Bechmann Roland, *L'arbre*. Desclée de Brouwer, Paris 2010, 172 p.

Bouchaud Jérôme, *Malaisie*. Olizane, Genève 2010, 318 p.

Chalier Catherine, *La nuit, le jour. Au diapason de la création*. Seuil, Paris 2009, 254 p.

Charles Maxime, *Sais-tu quelle est notre foi ?* Parole et Silence, Paris 2010, 190 p.

Chevrier Antoine, *Le prêtre selon l'Évangile ou le véritable disciple de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Parole et Silence, Paris 2010, pp. VI + 562.

*****Col.**, *Le christianisme est-il misogyne ? Place et rôle de la femme dans les Églises*. Lumen Vitae, Bruxelles 2010, 124 p. [42647]

*****Col.**, *Le fait religieux et son enseignement. Des expériences aux modèles*. Academic Press, Fribourg 2009, 366 p. [42606]

*****Col.**, *Lire et prier les Écritures. La tradition monastique de la « lectio divina »*. Lumen Vitae, Bruxelles 2010, 220 p. [42648]

*****Col.**, *Marie de la Trinité. Union à Dieu et filialité. Mystique et épreuve*. Cerf, Paris 2010, 246 p.

*****Col.**, *Pedro Arrupe, supérieur général des jésuites (1965-1983). Le gouvernement d'un prophète*. Lessius, Bruxelles 2009, 496 p. [42615]

*****Col.**, *Vatican II. Une boussole pour notre temps. Plus de quarante ans après, qu'est devenu le Concile ?* Parole et Silence, Paris 2010, 160 p. [42643]

Collin Dominique, *Mettre sa vie en paraboles*. Fidélité, Namur 2010, 184 p.

Coste René, *La symphonie trinitaire. Méditation théologique sur les écrits johanniques*. Cerf, Paris 2010, 312 p.

Desmonts Annick, *Madagascar*. Olizane, Genève 2010, 282 p.

Dinechin Renaud de, *Frédéric Ozanam, l'homme d'une promesse*. Desclée de Brouwer, Paris 2010, 192 p.

Duval Armand, *Etty Hillesum. Quand souffle l'esprit*. Essai. François-Xavier de Guibert, Paris 2010, 144 p.

Eperon Patrick, *Politique des transports : l'heure des métropoles*. Centre patronal, Lausanne 2010, 114 p.

Gopnik Alison, *Le bébé philosophe. Ce que le psychisme des enfants nous apprend sur la vérité, l'amour et le sens de la vie*. Le Pommier, Paris 2010, 324 p.

Grossrieder Paul, *En retard au paradis. Dialogues autour du génie helvétique*. Xenia, Vevey 2009, 192 p.

Habermas Jürgen, *Raison et religion. La dialectique de la sécularisation*. Salvator, Paris 2010, 88 p.

Jacob-Hargot Thérèse, *Pour une libération sexuelle véritable. Essai*. François-Xavier de Guibert, Paris 2010, 138 p.

Knauer Peter, *Pour l'intelligence de notre foi*. Lessius, Bruxelles 2009, 224 p.

Lebreton Christophe, *Adorateurs dans le souffle. Homélie de frère Christophe Lebreton pour fêtes et solennités (1989-1996)*. Bellefontaine, Godewaersvelde 2009, 164 p.

Meyer David, *Le minimum humain. Réflexions juive et chrétienne sur les valeurs universelles et sur le lien social*. Lessius, Bruxelles 2010, 214 p.

Minassian Marie-Dominique, *Frère Christophe Lebreton. De l'enfant bien-aimé à l'homme tout donné*. Bellefontaine, Godewaersvelde 2009, 226 p.

Peyrou Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*. De l'Emmanuel, Paris 2010, 286 p.

Rouanet Marie, *Chemins de Croix. Chemin de Croix des femmes. Chemin de Croix des prisonniers*. Desclée de Brouwer, Paris 2010, 136 p.

Tang Yi Jie, *Le ciel*. Desclée de Brouwer, Paris 2010, 136 p.

Division

C'était par une pluvieuse nuit de printemps, et néanmoins une nuit d'insomnie. Comme à chaque fois que je n'arrive pas à dormir, je me livrais à mon sport nocturne favori, le zapping. Et c'est ainsi que je suis tombée sur une émission consacrée à la violoniste prodige Anne-Sophie Mutter. « La musique rassemble les hommes, au contraire de la religion qui les divise », était-elle en train de dire - ce qui m'a immédiatement mis la puce à l'oreille, comme à chaque fois que j'entends le mot religion. Un mot qui, à l'instar de celui d'église, ne présage en général rien de bon, surtout par les temps qui courent. En conséquence, dès que j'entends ces mots fatidiques ou que je les lis quelque part, je me prépare à défendre mon Eglise au cas où quelqu'un l'attaquerait. Ce qui constitue de ma part une réaction plutôt bizarre, vu que l'Eglise ne cesse de m'exaspérer, avec ses lenteurs, ses lâchetés et ses trahisons, de sorte que je la critique plus souvent qu'à mon tour, particulièrement quand quelqu'un l'encense. Comme quoi les cœurs eux aussi sont sujets, dans leurs replis les plus secrets, à la division...

Or donc, en entendant Anne-Sophie Mutter blablater sur la religion, mon sang n'a fait qu'un tour. Quelle idiotie, me suis-je dit sans aucune charité chrétienne, de comparer des choses aussi incomparables que la musique et la religion, qui n'appartiennent pas au même domaine et ne poursuivent pas les mêmes buts. C'est comme de comparer une pizza et un perroquet, ça n'a aucun rapport.

Et puis, me suis-je dit encore, pourquoi toujours accuser la religion de diviser les gens ? Poncif éculé ! Même s'il est vrai que l'histoire de l'humanité est émaillée de conflits religieux, et que des fanatiques et extrémistes de tout poil, aujourd'hui encore, continuent à s'étriper au nom de Dieu ou de l'idée qu'ils s'en font, ce ne sont pas d'abord nos convictions, religieuses ou autres, qui nous divisent, mais nos conditions d'existence. Nous acceptons bien plus facilement la divergence d'opinion et de croyance que la disparité de statut social, de reconnaissance personnelle, d'accession aux biens de ce monde. C'est l'argent qui nous divise, c'est la soif de pouvoir et de profit, l'égoïsme et la rapacité, c'est l'injustice et l'immoralité du système économique mondial, plongeant le commun des mortels dans la dette tandis qu'un petit nombre se

remplit les poches. Non, vraiment, nous n'avons pas besoin de la religion pour qu'entre nous se creusent des fossés. Au surplus, est-il vraiment possible de vivre sans division ? Après tout, c'est la nature qui nous divise au premier chef. Nous sommes le fruit de la séparation des êtres, de la différenciation des genres et de la division la plus intime, celle qui s'opère au niveau cellulaire. Sans elle, nous n'existerions pas !

Bon, mais quand même - me suis-je dit dans la foulée - ce n'est pas très logique comme argument. Ne confondons pas la belle diversité naturelle avec la moche inégalité sociale, économique, sanitaire, éducative et sexuelle. C'est cette division-là, orchestrée par ses propres membres, qui fissure en premier lieu la collectivité humaine, engendrant une brèche si profonde que je ne vois pas comment on pourrait la colmater, sinon grâce à un supplément d'âme que la religion, précisément, est susceptible d'apporter. Quant à la musique, laissez-moi rire ! Il faut bien plus que quelques notes pour unir les gens. La musique n'a rien de rassembleur, comme peuvent en témoigner tous ceux qui doivent subir les échos de l'accordéon ou des chansons de Michel Sardou dont sont friands leurs tonitruants voisins.

J'en étais là de mes réflexions lorsque Anne-Sophie Mutter, ayant fini son speech musico-religieux, a épaulé son instrument et s'est mise à jouer une sonate de Brahms si belle, qu'elle m'a propulsée illico au septième ciel, en compagnie d'une foule d'autres Terriens extasiés baignant tous pareillement dans le plus pur bonheur. Des gens de tous pays et de tous credo, même que j'ai croisé une flottille d'imams, de popes et de rabbins naviguant de concert, les doigts de pied en éventail, et plein de bonnes sœurs dérivant voile au vent en compagnie de musulmanes en burqa.

Gladys Théodoloz



Editions Saint-Augustin



Jean-Pierre Souviron

**La Messe
est une fête**

■ Fr. 36.–

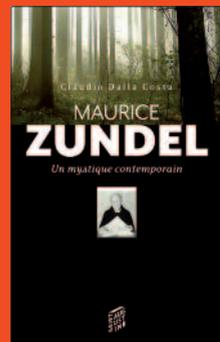


Claudio Dalla Costa

Maurice Zundel

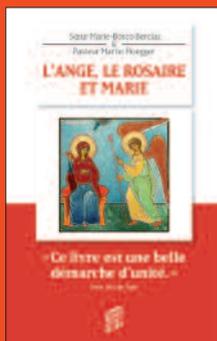
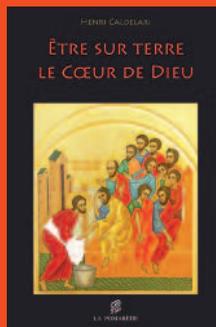
Un mystique
contemporain

■ Fr. 39.–



Henri Caldelari
**Etre sur terre
le cœur de Dieu**

■ Fr. 30.–



Sœur Marie-Bosco Berclaz
Pasteur Martin Hægger

**L'ange, le Rosaire
et Marie**

■ Fr. 32.–



Christine Benoit

**Mieux vivre
ensemble**

Les relations difficiles

■ Fr. 22.–